

2012

Rapport général de la Cour des comptes
sur le projet de loi portant règlement du
compte général de l'Etat de l'exercice 2012



Cour des comptes
Grand-Duché de Luxembourg

Table des matières

INTRODUCTION	7
I. LES CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA COUR DES COMPTES	9
1 Considérations générales	9
1.1 Economie luxembourgeoise en 2012	9
1.1.1 Evolution du PIB.....	9
1.1.2 Evolution de l'inflation.....	9
1.1.3 Marché de l'emploi.....	9
1.2 La balance du compte général de l'Etat de l'exercice 2012.....	11
1.3 La situation globale de l'exécution du budget 2012	17
1.4 La présentation « européenne » des comptes.....	27
1.5 Les fonds spéciaux.....	29
1.5.1 La situation financière des fonds spéciaux de l'Etat	29
1.5.1.1 L'évolution des recettes des fonds spéciaux de l'Etat	31
1.5.1.2 L'évolution des dépenses des fonds spéciaux de l'Etat.....	33
1.5.2 Les fonds spéciaux de l'Etat au niveau du logiciel SAP.....	35
1.6 L'exécution du budget des dépenses.....	37
1.6.1 Les transferts de crédits	37
1.6.2 Les crédits non limitatifs.....	39
2 Contrôle intensifié de la Cour	42
2.1 Rémunérations des agents de l'Etat	42
2.1.1 Présentation du contrôle de la Cour	42
2.1.2 Résultats du contrôle	43
2.1.2.1 Fonctionnaires	43
2.1.2.2 Employés	43
2.1.2.3 Ouvriers	44
2.1.2.4 Etudiants	45
2.1.2.5 Fonctionnaires, employés, ouvriers et étudiants	45
ANNEXES	48



Table des matières - suite

II. LES REPONSES DU GOUVERNEMENT	97
Prise de position du ministère d'Etat	97
Prise de position du ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative.....	97



INTRODUCTION

Suivant l'article 5 (1) de la loi modifiée du 8 juin 1999 portant organisation de la Cour des comptes, la Cour « établit chaque année un rapport général sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'Etat de l'exercice précédent. Ce rapport peut également porter sur des constatations et recommandations relatives à des exercices budgétaires antérieurs. Il est transmis à la Chambre des députés, accompagné des observations du Gouvernement ou de tout autre organisme concerné. »

Le projet de loi (doc. parl. 6577) a été déposé en date du 6 juin 2013.

La Cour tient à signaler que ses rapports généraux sur les projets de loi portant règlement du compte général doivent être mis en relation avec ses avis sur les projets de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat.

I. LES CONSTATATIONS ET RECOMMANDATIONS DE LA COUR DES COMPTES

1 Considérations générales

1.1 Economie luxembourgeoise en 2012

1.1.1 Evolution du PIB

Pour l'établissement du budget des recettes et dépenses de l'Etat pour 2012, le Gouvernement avait retenu une hypothèse de croissance annuelle de 2,1% du PIB. La progression effective du PIB sur l'ensemble de l'année 2012 se chiffrant à 0,3% a donc été nettement moins importante qu'initialement prévue.

La croissance de l'économie luxembourgeoise en 2012 s'est cependant conclue par une hausse relativement forte du PIB au 4^e trimestre (1,6% par rapport au 3^e trimestre 2012). Cette reprise en fin d'année a reposé largement sur la bonne performance des services non financiers. Le secteur financier a continué pour sa part à montrer une absence de dynamisme.

1.1.2 Evolution de l'inflation

Le budget des recettes et dépenses de l'Etat de l'exercice 2012 a été établi par le Gouvernement en tablant sur une inflation de 2,4%. Le Statec constate une inflation de 2,7% en 2012 par rapport aux taux de 3,4% en 2011 et 2,3% en 2010.

L'évolution de l'inflation est due à plusieurs facteurs. D'une part, l'inflation des produits pétroliers a été plus modérée depuis la mi-2011. D'autre part, l'inflation des autres biens et services s'est stabilisée autour de 2,2% en 2012 et est en recul par rapport à 2011. Par contre, l'inflation des autres composantes s'est accélérée et divers facteurs exogènes ont également exercé un impact sur l'inflation. Ainsi, la hausse des matières premières agricoles s'est répercutée sur les prix des biens alimentaires transformés et non transformés. Par ailleurs, la dépréciation de l'euro par rapport au dollar a exercé un impact sur l'inflation des biens industriels non-énergétiques. Ces biens sont essentiellement importés et leur taux d'inflation a été de 1,7% en 2012, soit le taux le plus élevé depuis 2001.

1.1.3 Marché de l'emploi

Le Statec constate une progression de 2,4% de l'emploi intérieur pour 2012 (3,0% en 2011) par rapport au budget des recettes et dépenses de l'Etat de l'exercice 2012 qui table sur une

augmentation de 2,0%. En 2012, l'emploi frontalier a progressé de 1,7%, après une hausse de 3,3% en 2011, alors que la croissance de l'emploi salarié résident est passée de 2,7% à 3,0% sur la même période. Par ailleurs, une hausse de l'emploi à temps partiel, tant du côté des résidents que du côté des frontaliers, est à relever. Ainsi la part de l'emploi à temps partiel dans l'emploi total a augmenté à 16,1% en 2012 après avoir atteint 15,4% en 2011.

Cependant, la crise a eu un impact au niveau du marché du travail avec un taux de chômage se situant à 6,1%, équivalant à environ 15.000 demandeurs d'emploi selon l'ADEM (données corrigées des variations saisonnières). Le taux de chômage au sens « large » (incorporant les bénéficiaires d'une mesure d'emploi) s'est établi à quelque 19.600 personnes ou bien 7,9% en 2012 et a donc augmenté d'un demi-pourcent par rapport à 2011 (7,4%). En 2012, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM a augmenté d'environ 1.650 personnes (14.258 demandeurs d'emploi en janvier 2012 à 15.905 en décembre 2012).

1.2 La balance du compte général de l'Etat de l'exercice 2012

Suivant l'article 10, paragraphe (2) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, le compte général de l'Etat « porte sur l'ensemble des recettes et dépenses de l'Etat par article budgétaire, ainsi que sur les fonds spéciaux, et est présenté suivant la même subdivision que le budget ». Le compte général de l'exercice 2012 se solde par un résultat négatif aussi bien au budget des recettes et des dépenses qu'au budget pour ordre.

A. Recettes et dépenses courantes et en capital

	Report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital de l'année précédente	-683.211.504,96
I.	Recettes	11.305.987.449,15
II.	Dépenses	11.512.053.316,90
III.	Excédent de dépenses	206.065.867,75
IV.	Report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital	-889.277.372,71

B. Recettes et dépenses pour ordre

	Report du solde des recettes et dépenses pour ordre de l'année précédente	23.463.425,56
I.	Recettes pour ordre	5.310.896.030,08
II.	Dépenses pour ordre	5.321.237.964,71
III.	Excédent de dépenses pour ordre	10.341.934,63
IV.	Report du solde des recettes et dépenses pour ordre	13.121.490,93

C. Recettes et dépenses des fonds déposés à la Trésorerie de l'Etat

	Report du solde des recettes et dépenses de l'année précédente	2.823.893.511,19
I.	Recettes	3.637.603.421,62
II.	Dépenses	3.669.330.474,23
III.	Excédent de dépenses	31.727.052,61
IV.	Report du solde des recettes et dépenses	2.792.166.458,58

Les recettes courantes et en capital encaissées pour compte de l'Etat ont été de 11.305.987.449,15 euros. Le montant des recettes qui relèvent des administrations fiscales se chiffre à 10.424.613.620,38 euros. A ces recettes s'ajoutent des recettes à hauteur de 881.373.828,77 euros, dont le recouvrement est du ressort de la Trésorerie de l'Etat.

Le tableau ci-après donne pour l'exercice 2012 la répartition des recettes courantes et en capital telles qu'elles ont été effectuées par les administrations fiscales et par la Trésorerie de l'Etat.

Tableau 1 : Recettes effectives pendant l'année 2012

		Recettes courantes	Recettes en capital	Total
(A)	Recettes effectuées par les administrations fiscales			
	Administration des Contributions directes	5.596.985.863,39		5.596.985.863,39
	Administration de l'Enregistrement et des Domaines	3.430.786.525,66	75.589.489,90	3.506.376.015,56
	Administration des Douanes et Accises	1.321.251.741,43		1.321.251.741,43
(B)	Recettes effectuées par la Trésorerie de l'Etat	325.030.388,52	556.343.440,25	881.373.828,77
Total des recettes budgétaires		10.674.054.519,00	631.932.930,15	11.305.987.449,15

Source chiffres : compte général 2012 ; tableau : Cour des comptes

Le détail, par ministère, des paiements effectifs des dépenses courantes et en capital telles que liquidées et ordonnancées au titre de l'exercice 2012 est le suivant :

Tableau 2 : Dépenses courantes et en capital liquidées en 2012

Ministère	Dépenses courantes	Dépenses en capital	Total des dépenses effectuées
Ministère d'Etat	142.790.423,03	1.741.943,66	144.532.366,69
Ministère des Affaires étrangères	434.641.988,63	41.424.612,02	476.066.600,65
Ministère de la Culture	106.834.969,79	13.314.798,76	120.149.768,55

Ministère	Dépenses courantes	Dépenses en capital	Total des dépenses effectuées
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	375.579.308,89	376.118,98	375.955.427,87
Ministère des Finances	331.780.990,32	280.396.108,44	612.177.098,76
Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur	44.503.112,55	81.864.637,74	126.367.750,29
Ministère des Classes moyennes et du Tourisme	14.383.513,76	15.055.590,69	29.439.104,45
Ministère de la Justice	128.999.878,13	612.211,36	129.612.089,49
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	693.134.453,02	8.907.303,95	702.041.756,97
Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région	726.678.273,28	66.339.809,57	793.018.082,85
Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle	1.299.561.799,85	36.875.438,75	1.336.437.238,60
Ministère de la Famille et de l'Intégration	1.775.088.597,13	67.730.733,33	1.842.819.330,46
Ministère de la Santé	90.319.176,85	41.216.970,51	131.536.147,36
Ministère du Logement	55.918.922,70	97.306.586,90	153.225.509,60
Ministère du Travail et de l'Emploi	484.698.857,06	305.227,60	485.004.084,66
Ministère de la Sécurité sociale	2.505.653.369,02	322.978,93	2.505.976.347,95
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural	52.539.210,88	59.180.493,21	111.719.704,09
Ministère du Développement durable et des Infrastructures	977.954.966,30	445.747.255,51	1.423.702.221,81
Ministère de l'Egalité des Chances	12.272.685,80	0,00	12.272.685,80
Total des dépenses budgétaires	10.253.334.496,99	1.258.718.819,91	11.512.053.316,90

Source chiffres : compte général 2012 ; tableau : Cour des comptes

L'exercice 2012 dégage un résultat négatif de 206.065.867,75 euros. En imputant ce résultat au solde cumulé des exercices clos antérieurs, le report du solde des recettes et dépenses courantes et en capital, repris au bilan financier de l'Etat à présenter par la Trésorerie de l'Etat, s'établit à -889.277.372,71 euros.

Le budget pour ordre tient compte, d'une part, des recettes encaissées par l'Etat pour le compte de tiers et, d'autre part, au niveau des dépenses, des montants alloués aux tiers destinataires. En d'autres termes, le budget pour ordre concerne des fonds qui ne font que transiter par la Trésorerie de l'Etat. Il s'agit donc d'opérations financières qui devraient être budgétairement neutres pour l'Etat.

En raison de l'article 78(3) de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat, les dépenses pour ordre ne peuvent en principe pas dépasser le montant des recettes correspondantes à la fin de l'exercice.

En ce qui concerne le compte général de l'Etat de l'exercice 2012, il est à constater que le budget des recettes et des dépenses pour ordre est en déséquilibre et affiche un excédent de dépenses de 10.341.934,63 euros.

La différence entre les recettes et dépenses pour ordre trouve son origine dans un déséquilibre entre les recettes et dépenses des articles suivants :

Tableau 3 : Déséquilibre entre recettes et dépenses pour ordre

Article budgétaire	Recettes pour ordre	Dépenses pour ordre	Différence	Solde cumulé 1988-2012
6	0,00	339.858,30	-339.858,30	-881.462,62
7	35.243.150,11	34.568.300,45	674.849,66	812.353,17
18	4.014.097,87	7.956.515,55	-3.942.417,68	6.613.084,34
19	3.876.020,13	4.066.092,68	-190.072,55	4.003.699,45
30	203.511,63	267.398,71	-63.887,08	25.021,22
33	128.889,75	57.798,57	71.091,18	-57.798,57
34	4.794,99	9.829,74	-5.034,75	-9.829,74
35	16.218.755,32	16.382.049,24	-163.293,92	-4.696.408,50
37	22.313.772,89	22.719.325,55	-405.552,66	-351.659,04
43	96.546,58	2.327,20	94.219,38	53.144,62
44	8.956.611,07	9.099.827,74	-143.216,67	5.746.165,30
48	0,00	0,00	0,00	203.969,21
52	295.737,88	357.712,69	-61.974,81	354.840,26
53	537.816,07	515.913,12	21.902,95	-41.509,27
56	0,00	0,00	0,00	43.841,18
57	0,00	0,00	0,00	139.756,57
58	0,00	0,00	0,00	5.588,85
61	328.475,77	260.642,09	67.833,68	79.916,98
66	0,00	76.798,62	-76.798,62	-336.002,45
70	20.000,00	18.852,66	1.147,34	5.194,82
72	0,00	78.753,00	-78.753,00	7.193,00
73	0,00	40.976,73	-40.976,73	8.094,26
76	0,00	0,00	0,00	20.246,57
77	179.253,00	270.043,71	-90.790,71	249.051,32
81	0,00	0,00	0,00	1.125.000,00
Total	102.611.176,13	112.953.110,76	-10.341.934,63	13.121.490,93

Source chiffres : comptes généraux ; tableau : Cour des comptes

1.3 La situation globale de l'exécution du budget 2012

Le budget voté de l'exercice 2012, tel qu'il fut arrêté par la loi du 16 décembre 2011, a été modifié par la loi du 21 juillet 2012 portant création du Sportlycée. Par rapport au budget modifié de l'Etat de l'exercice 2012, les variations des recettes et des dépenses enregistrées au compte général de l'Etat de l'exercice 2012 peuvent être résumées comme suit :

Tableau 4 : Budget et compte 2012

	Budget définitif 2012	Compte général 2012	Variation	
			en valeur	en %
Recettes				
- courantes	10.632.514.812,00	10.674.054.519,00	41.539.707,00	0,39
- en capital	59.846.550,00	631.932.930,15	572.086.380,15	955,92
Total recettes (1)	10.692.361.362,00	11.305.987.449,15	613.626.087,15	5,74
Dépenses				
- courantes	10.175.259.796,00	10.253.334.496,99	78.074.700,99	0,77
- en capital	913.091.072,00	1.258.718.819,91	345.627.747,91	37,85
Total dépenses (2)	11.088.350.868,00	11.512.053.316,90	423.702.448,90	3,82
Excédent de dépenses (2) - (1)	395.989.506,00	206.065.867,75	-189.923.638,25	

Source chiffres : budget de l'Etat 2012, compte général 2012 ; tableau : Cour des comptes

Le compte général de l'exercice 2012 est clôturé avec un excédent de dépenses de 206,1 millions d'euros, alors que le budget définitif a renseigné sur un déficit de 396,0 millions d'euros. La Cour des comptes observe que le déficit inscrit dans le compte général est inférieur par rapport à celui inscrit au budget 2012. Il importe cependant de relever que cette apparente amélioration du solde s'explique notamment par le produit des emprunts nouveaux d'un montant de 546.280.000 euros. Ce montant n'a pas été inscrit au budget 2012.

La Cour illustre l'évolution des différentes catégories de recettes sur les pages suivantes. Pour ce qui est de son analyse de l'évolution des recettes directes et indirectes, la Cour renvoie à ses avis concernant les projets de budget de l'Etat 2012 et 2013.

Au niveau des recettes courantes, la plus-value de 0,39% réalisée par rapport aux prévisions de recettes se dégage des variations suivantes :

Tableau 5 : Plus-value des recettes courantes

Impôts directs	-121.037.155,19
Impôts indirects	-378.578,07
Recettes d'exploitation, taxes et redevances	-37.810,92
Recettes de participations ou d'avances de l'Etat	241.531,55
Remboursements de dépenses	-138.770,98
Douanes et accises	-12.643.258,57
Impôts, droits et taxes	91.836.712,39
Recettes domaniales	2.385.996,69
Recettes d'exploitation et autres	2.091.651,99
Remboursements	453.495,59
Recettes versées par les communes et syndicats de communes	-658.386,93
Recettes versées par les établissements de sécurité sociale	601.811,95
Recettes et bénéfices versés par les établissements publics	10.228.826,95
Recettes et remboursements versés par le secteur des sociétés et quasi-sociétés financières et non-financières	644.292,87
Recettes versées par les comptables extraordinaires	4.224.022,02
Participations de l'Etat dans des sociétés de droit privé	69.289.184,27
Recettes versées par les institutions de l'Union européenne et par d'autres organismes internationaux	-587.397,79
Recettes d'exploitation	-4.763.327,69
Autres recettes courantes effectuées par la Trésorerie de l'Etat	-213.133,13
Total	41.539.707,00

Source chiffres : compte général 2012 ; tableau : Cour des comptes

Tableau 6 : Recettes budget 2012 et compte 2012

Code	Classes de comptes	Budget 2012	Compte 2012	Différence montant	Différence %
10	Recettes non ventilées	7.623.700,00	7.979.807,77	356.107,77	4,67
11	Remboursements de dépenses de personnel	22.814.000,00	23.819.088,40	1.005.088,40	4,41
12	Remboursements de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	524.375,00	823.053,16	298.678,16	56,96
14	Remboursements de dépenses de réparation et d'entretien des routes et d'ouvrages hydrauliques n'augmentant pas la valeur	2.670.000,00	2.588.099,28	-81.900,72	-3,07
16	Vente de biens non durables et de services	80.176.950,00	82.617.336,97	2.440.386,97	3,04
17	Vente de biens militaires durables	200,00	0,00	-200,00	-100,00
26	Intérêts de créances	45.000.000,00	16.840.778,92	-28.159.221,08	-62,58
27	Bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques	100,00	0,00	-100,00	-100,00
28	Autres produits du patrimoine	154.208.846,00	234.618.762,99	80.409.916,99	52,14
29	Intérêts imputés en crédit	1.000.000,00	277.830,20	-722.169,80	-72,22
36	Impôts indirects et prélèvements	4.587.406.324,00	4.667.631.849,94	80.225.525,94	1,75
37	Impôts directs	5.693.606.847,00	5.572.569.691,81	-121.037.155,19	-2,13
38	Autres transferts de revenus	28.759.920,00	56.716.466,63	27.956.546,63	97,21
39	Transfert de revenus à l'étranger	8.213.300,00	5.877.059,30	-2.336.240,70	-28,44
42	Part des communes dans les pensions et rentes sociales	280.100,00	1.688.801,17	1.408.701,17	502,93
53	Remboursements de transferts de capitaux aux ménages	7.300.000,00	7.810.120,20	510.120,20	6,99
56	Impôts en capital	47.000.100,00	67.502.317,88	20.502.217,88	43,62
57	Autres transferts de capitaux des entreprises	25.000,00	72.986,11	47.986,11	191,94
58	Autres transferts de capitaux des administrations privées et des ménages	350.200,00	903.467,00	553.267,00	157,99
59	Transferts en capital à l'étranger	3.000.000,00	1.701.735,06	-1.298.264,94	-43,28
76	Vente de terrains et bâtiments	2.000.000,00	6.912.415,41	4.912.415,41	245,62
77	Vente d'autres biens d'investissement et de biens incorporels	400.000,00	673.303,50	273.303,50	68,33
84	Remboursements de crédits octroyés à l'étranger	100,00	0,00	-100,00	-100,00
86	Remboursements de crédits par et liquidations de participations dans les entreprises et institutions financières	1.000,00	0,00	-1.000,00	-100,00
96	Produits des emprunts publics consolidés	300,00	546.362.477,45	546.362.177,45	182.120.725,82
		10.692.361.362,00	11.305.987.449,15	613.626.087,15	5,74

Source chiffres : compte général 2012 ; tableau : Cour des comptes

Le tableau ci-dessus reproduit le détail des variations des recettes en comparant le budget 2012 avec le compte 2012 suivant la classification économique.

Le tableau suivant reproduit le détail des variations des recettes en comparant les comptes des exercices 2011 et 2012 suivant la classification économique.

Tableau 7 : Recettes compte 2011 et compte 2012

Code	Classes de comptes	Compte 2011	Compte 2012	Différence montant	Différence %
10	Recettes non ventilées	11.962.801,61	7.979.807,77	-3.982.993,84	-33,29
11	Remboursements de dépenses de personnel	23.134.731,24	23.819.088,40	684.357,16	2,96
12	Remboursements de dépenses d'exploitation et de fonctionnement	639.151,97	823.053,16	183.901,19	28,77
14	Remboursements de dépenses de réparation et d'entretien des routes et d'ouvrages hydrauliques n'augmentant pas la valeur	2.331.584,03	2.588.099,28	256.515,25	11,00
16	Vente de biens non durables et de services	85.415.621,62	82.617.336,97	-2.798.284,65	-3,28
17	Vente de biens militaires durables	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Intérêts de créances	26.248.270,75	16.840.778,92	-9.407.491,83	-35,84
27	Bénéfices d'exploitation d'entreprises publiques	0,00	0,00	0,00	0,00
28	Autres produits du patrimoine	249.389.447,51	234.618.762,99	-14.770.684,52	-5,92
29	Intérêts imputés en crédit	754.764,61	277.830,20	-476.934,41	-63,19
36	Impôts indirects et prélèvements	4.345.660.600,44	4.667.631.849,94	321.971.249,50	7,41
37	Impôts directs	5.442.512.622,36	5.572.569.691,81	130.057.069,45	2,39
38	Autres transferts de revenus	42.594.031,09	56.716.466,63	14.122.435,54	33,16
39	Transferts de revenus à l'étranger	6.388.472,19	5.877.059,30	-511.412,89	-8,01
42	Part des communes dans les pensions et rentes sociales	29.016.753,58	1.688.801,17	-27.327.952,41	-94,18
53	Remboursements de transferts de capitaux aux ménages	6.586.630,95	7.810.120,20	1.223.489,25	18,58
56	Impôts en capital	47.873.931,85	67.502.317,88	19.628.386,03	41,00
57	Autres transferts de capitaux des entreprises	21.549,87	72.986,11	51.436,24	238,68
58	Autres transferts de capitaux des administrations privées et des ménages	1.097.442,00	903.467,00	-193.975,00	-17,68
59	Transferts en capital à l'étranger	40.000,00	1.701.735,06	1.661.735,06	4.154,34
76	Vente de terrains et bâtiments	4.014.976,02	6.912.415,41	2.897.439,39	72,17
77	Vente d'autres biens d'investissement et de biens incorporels	771.431,74	673.303,50	-98.128,24	-12,72
84	Remboursements de crédits octroyés à l'étranger	0,00	0,00	0,00	0,00
86	Remboursements de crédits par et liquidations de participations dans les entreprises et institutions financières	33.730.774,42	0,00	-33.730.774,42	-100,00
96	Produits des emprunts publics consolidés	7.160.370,75	546.362.477,45	539.202.106,70	7.530,37
		10.367.345.960,60	11.305.987.449,15	938.641.488,55	9,05

Source chiffres : compte général 2012 ; tableau : Cour des comptes

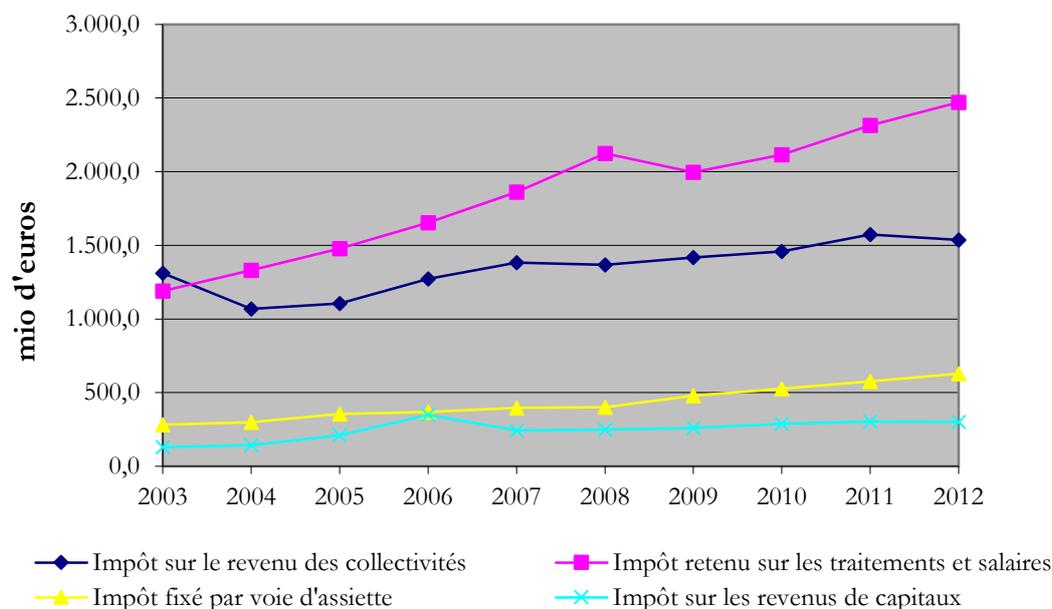
Tableau 8 : Variation des principaux impôts directs par rapport à l'exercice précédent

<i>(en mio d'euros)</i>	2011	2012	Variation 2012 / 2011	
			en mio d'euros	en %
Impôt sur le revenu des collectivités	1.573,84	1.536,87	-36,97	-2,3%
Impôt retenu sur les traitements et salaires	2.314,20	2.470,46	156,26	6,8%
Impôt fixé par voie d'assiette	577,38	627,81	50,42	8,7%
Impôt sur les revenus de capitaux	303,92	301,30	-2,62	-0,9%
Impôt concernant les contribuables non résidents	1,24	1,25	0,01	0,7%

Source chiffres : comptes généraux (aux erreurs d'arrondi près) ; tableau : Cour des comptes

En analysant l'évolution des différents impôts directs entre 2011 et 2012, il est à remarquer que les impôts sur les personnes physiques augmentent tandis que les impôts sur les personnes morales sont en déclin.

Graphique 9 : Evolution des principaux impôts directs



Graphique : Cour des comptes

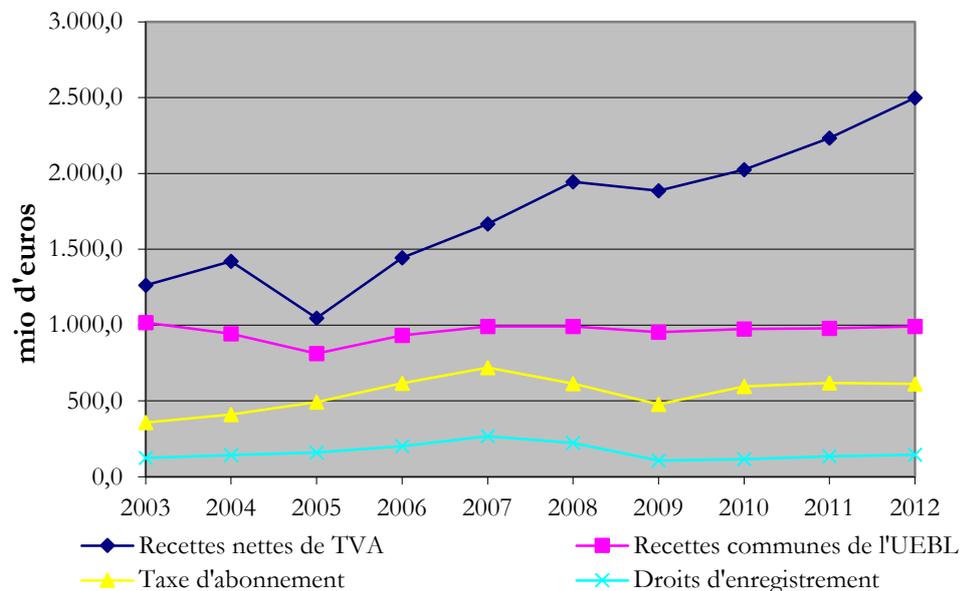
Tableau 10 : Variation des principaux impôts indirects par rapport à l'exercice précédent

(en mio d'euros)	2011	2012	Variation 2012 / 2011	
			en mio d'euros	en %
Recettes nettes de TVA	2.233,36	2.499,36	266,00	11,9%
Recettes communes de l'UEBL	977,93	990,78	12,85	1,3%
Taxe d'abonnement	617,93	612,37	-5,56	-0,9%
Droits d'enregistrement	134,57	145,01	10,44	7,8%

Source chiffres : comptes généraux (aux erreurs d'arrondi près) ; tableau : Cour des comptes

La comparaison entre les différents impôts indirects fait ressortir que les recettes nettes de TVA ont connu de nouveau une hausse considérable (+266 millions d'euros). Ceci s'explique notamment en raison de l'apport exceptionnel du commerce électronique. Les autres impôts indirects n'affichent que des augmentations marginales ou sont en déclin.

Graphique 11 : Evolution des principaux impôts indirects



Graphique : Cour des comptes

Concernant les dépenses courantes et en capital effectives, celles-ci dépassent de 3,82% le total des dépenses projetées pour 2012. Cet écart correspond à 423,70 millions d'euros. Tel qu'il ressort du tableau 12, ces dépenses supplémentaires proviennent notamment de la majoration relative :

- aux dotations de fonds de réserve (+217.971.515,74 euros) ;
- aux octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières (+190.122.407,00 euros) ;
- aux subventions d'exploitation (+35.883.710,95 euros) ;
- au remboursement de la dette publique (+32.619.800,00 euros) ;
- à l'achat de biens non durables et de services (+16.059.190,65 euros) ;
- aux transferts de revenus à l'étranger (+11.823.600,62 euros) ;
- aux octrois de crédits aux et participations à l'étranger (+11.445.228,47 euros) ;
- aux transferts de capitaux aux administrations publiques locales (+10.456.486,33 euros).

Précisons encore que ces chiffres incluent, d'une part, la prise de participation de l'Etat dans la Banque Internationale de Luxembourg, pour 73 millions et, d'autre part, la contribution du Luxembourg au capital du Mécanisme européen de stabilité (MES), pour 80,1 millions d'euros.

La comparaison des dépenses courantes prévues et réalisées fait ressortir pour 2012 un écart de 78.074.700,99 euros (tableau 4). En fait, ce montant correspond aux dépenses basant sur des autorisations de dépassement de crédits non limitatifs, diminuées du montant des crédits votés qui n'ont pas été consommés. En 2012, les dépenses en capital connaissent une progression de l'ordre de 37,85% ou de 345.627.747,91 euros.

La Cour reproduit sur les pages suivantes le détail des variations des dépenses en comparant, d'une part, le budget 2012 avec le compte 2012 et, d'autre part, le compte 2011 avec le compte 2012 selon la classification économique. Notons que les dépenses courantes et en capital ont augmenté de 783 millions d'euros par rapport au compte 2011 (une hausse de 7,30%).

Tableau 12 : Dépenses budget 2012 et compte 2012

Code	Classes de comptes	Budget 2012	Compte 2012	Différence montant	Différence %
10	Dépenses non ventilées	48.762.759,00	48.642.627,97	-120.131,03	-0,25
11	Salaires et charges sociales	2.127.525.958,00	2.088.351.438,23	-39.174.519,77	-1,84
12	Achat de biens non durables et de services	416.960.052,00	433.019.242,65	16.059.190,65	3,85
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	23.908.316,00	22.541.420,55	-1.366.895,45	-5,72
21	Intérêts de la dette publique	130.000.000,00	130.000.000,00	0,00	0,00
23	Intérêts imputés en débit	375.100,00	1.200.122,54	825.022,54	219,95
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	11.668.166,00	10.308.887,63	-1.359.278,37	-11,65
31	Subventions d'exploitation	411.486.985,00	447.370.695,95	35.883.710,95	8,72
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	270.797.319,00	256.829.219,93	-13.968.099,07	-5,16
33	Transferts de revenus aux administrations privées	361.193.866,00	350.093.768,98	-11.100.097,02	-3,07
34	Transferts de revenus aux ménages	463.515.241,00	464.848.586,70	1.333.345,70	0,29
35	Transferts de revenus à l'étranger	152.436.505,00	164.260.105,62	11.823.600,62	7,76
36	Impôts indirects et "prélèvements"	100,00	0,00	-100,00	-100,00
37	Impôts directs non ventilés	650.000,00	824.742,00	174.742,00	26,88
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	394.037.060,00	395.264.929,73	1.227.869,73	0,31
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	3.580.006.482,00	3.587.040.361,88	7.033.879,88	0,20
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	201.175.968,00	201.840.504,58	664.536,58	0,33
44	Transferts de revenus à l'enseignement privé	71.880.144,00	74.153.508,76	2.273.364,76	3,16
51	Transferts de capitaux aux entreprises	59.233.800,00	42.157.356,45	-17.076.443,55	-28,83
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	6.877.800,00	5.295.673,79	-1.582.126,21	-23,00
53	Transferts de capitaux aux ménages	29.732.500,00	36.103.150,39	6.370.650,39	21,43
54	Transferts de capitaux à l'étranger	14.747.356,00	13.648.482,63	-1.098.873,37	-7,45
61	Transferts en capital à l'administration centrale	1.100.000,00	1.100.000,00	0,00	0,00
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	71.674.430,00	82.130.916,33	10.456.486,33	14,59
64	Transferts de capitaux aux écoles privées	17.000.000,00	15.234.822,67	-1.765.177,33	-10,38
71	Achat de terrains et bâtiments dans le pays	21.393.800,00	24.662.603,33	3.268.803,33	15,28
72	Construction de bâtiments	19.090.300,00	9.215.558,36	-9.874.741,64	-51,73
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	65.096.200,00	40.490.386,31	-24.605.813,69	-37,80
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	57.938.786,00	55.229.376,73	-2.709.409,27	-4,68
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	1.310.600,00	191.433.007,00	190.122.407,00	14.506,52
83	Octrois de crédits aux ménages	50.000,00	0,00	-50.000,00	-100,00
84	Octrois de crédits aux et participations à l'étranger	16.441.100,00	27.886.328,47	11.445.228,47	69,61
91	Remboursement de la dette publique	200,00	32.620.000,00	32.619.800,00	16.309.900,00
93	Dotations de fonds de réserve	2.040.283.975,00	2.258.255.490,74	217.971.515,74	10,68
		11.088.350.868,00	11.512.053.316,90	423.702.448,90	3,82

Source chiffres : compte général 2012 ; tableau : Cour des comptes

Tableau 13 : Dépenses compte 2011 et compte 2012

Code	Classes de comptes	Compte 2011	Compte 2012	Différence montant	Différence %
10	Dépenses non ventilées	42.439.074,00	48.642.627,97	6.203.553,97	14,62
11	Salaires et charges sociales	1.987.395.726,26	2.088.351.438,23	100.955.711,97	5,08
12	Achat de biens non durables et de services	378.073.613,79	433.019.242,65	54.945.628,86	14,53
14	Réparation et entretien d'ouvrages de génie civil n'augmentant pas la valeur	22.665.488,88	22.541.420,55	-124.068,33	-0,55
21	Intérêts de la dette publique	129.000.000,00	130.000.000,00	1.000.000,00	0,78
23	Intérêts imputés en débit	625.938,85	1.200.122,54	574.183,69	91,73
24	Location de terres et paiements courants pour l'utilisation d'actifs incorporels	9.163.489,03	10.308.887,63	1.145.398,60	12,50
31	Subventions d'exploitation	411.145.305,36	447.370.695,95	36.225.390,59	8,81
32	Transferts de revenus autres que des subventions d'exploitation aux entreprises	226.503.044,84	256.829.219,93	30.326.175,09	13,39
33	Transferts de revenus aux administrations privées	316.889.065,59	350.093.768,98	33.204.703,39	10,48
34	Transferts de revenus aux ménages	415.762.806,41	464.848.586,70	49.085.780,29	11,81
35	Transferts de revenus à l'étranger	148.246.480,64	164.260.105,62	16.013.624,98	10,80
36	Impôts indirects et "prélèvements"	0,00	0,00	0,00	0,00
37	Impôts directs non ventilés	705.353,00	824.742,00	119.389,00	16,93
41	Transferts de revenus à l'administration centrale	350.937.110,28	395.264.929,73	44.327.819,45	12,63
42	Transferts de revenus aux administrations de sécurité sociale	3.391.262.110,98	3.587.040.361,88	195.778.250,90	5,77
43	Transferts de revenus aux administrations publiques locales	173.974.323,75	201.840.504,58	27.866.180,83	16,02
44	Transferts de revenus à l'enseignement privé	68.077.960,55	74.153.508,76	6.075.548,21	8,92
51	Transferts de capitaux aux entreprises	28.154.556,08	42.157.356,45	14.002.800,37	49,74
52	Transferts de capitaux aux administrations privées	2.985.803,02	5.295.673,79	2.309.870,77	77,36
53	Transferts de capitaux aux ménages	29.836.166,17	36.103.150,39	6.266.984,22	21,00
54	Transferts de capitaux à l'étranger	18.265.573,21	13.648.482,63	-4.617.090,58	-25,28
61	Transferts en capital à l'administration centrale	174.548,00	1.100.000,00	925.452,00	530,20
63	Transferts de capitaux aux administrations publiques locales	66.480.935,49	82.130.916,33	15.649.980,84	23,54
64	Transferts de capitaux aux écoles privées	11.996.993,98	15.234.822,67	3.237.828,69	26,99
71	Achat de terrains et bâtiments dans le pays	70.313.835,76	24.662.603,33	-45.651.232,43	-64,92
72	Construction de bâtiments	10.773.428,42	9.215.558,36	-1.557.870,06	-14,46
73	Réalisation d'ouvrages de génie civil	61.676.244,21	40.490.386,31	-21.185.857,90	-34,35
74	Acquisition de biens meubles durables et de biens incorporels	54.526.392,21	55.229.376,73	702.984,52	1,29
81	Octrois de crédits aux et participations dans les entreprises et institutions financières	113.109.318,23	191.433.007,00	78.323.688,77	69,25
83	Octrois de crédits aux ménages	50.000,00	0,00	-50.000,00	-100,00
84	Octrois de crédits aux et participations à l'étranger	15.286.474,91	27.886.328,47	12.599.853,56	82,42
91	Remboursement de la dette publique	0,00	32.620.000,00	32.620.000,00	0,00
93	Dotations de fonds de réserve	2.172.067.279,91	2.258.255.490,74	86.188.210,83	3,97
		10.728.564.441,81	11.512.053.316,90	783.488.875,09	7,30

Source chiffres : compte général 2012 ; tableau : Cour des comptes

1.4 La présentation « européenne » des comptes

Dans le cadre du dépôt du projet de loi portant règlement du compte général, comme l'année dernière, un document supplémentaire a été adjoint, présentant les recettes et dépenses de l'administration centrale d'après les règles et concepts du système européen des comptes (SEC 95) et reprenant pour l'exercice 2012 une comparaison entre les chiffres prévus au budget 2012 et les chiffres figurant au compte général 2012.

Il importe de signaler que le compte général sert en premier lieu à contrôler l'exécution budgétaire en reflétant, article par article, l'exécution du budget de l'Etat voté par la Chambre des députés pour un exercice donné, en recettes et en dépenses.

Par contre, le solde de financement des administrations publiques établi selon les règles et concepts du SEC95, qui est notifié semestriellement à la Commission européenne et sur base duquel le respect du Pacte de Stabilité et de Croissance est évalué, a pour finalité de constater la capacité de financement dégagée ou le besoin de financement éprouvé par le secteur public dans son ensemble, c'est-à-dire l'Etat central, les administrations locales et la sécurité sociale.

La différence entre le solde du compte général et le solde de l'administration centrale établi selon les règles et concepts du SEC95 se vérifie par la prise en compte des dépenses nettes effectives des fonds spéciaux de l'Etat et des établissements publics, ainsi que par des règles d'affectation ou d'imputation différentes pour certaines opérations budgétaires.

Ainsi, le compte général de l'exercice 2012 est clôturé avec un excédent de dépenses de 206,1 millions d'euros, alors que le solde de financement de l'administration centrale établi selon les règles et concepts du SEC95 renseigne un déficit de 1.098,9 millions d'euros.

La Cour constate que le besoin de financement de l'administration centrale de l'exercice 2012 a été inférieur de 44,4 millions d'euros par rapport aux estimations du projet de budget de 2012 (déficit de 1.143,2 millions d'euros ; 2,6% du PIB). Ceci s'explique par le fait que si les recettes étaient moins importantes que prévues de l'ordre de 24,2 millions d'euros, les dépenses de l'administration centrale ont également été moins élevées et ce de 68,6 millions d'euros. Ceci s'explique notamment par le fait que le niveau des transferts en capital est inférieur de 106,4 millions d'euros par rapport aux prévisions.

Finalement, la Cour tient à préciser qu'au 1^{er} avril 2013, le Luxembourg a notifié à la Commission européenne un besoin de financement de 357 millions d'euros pour l'exercice 2012 (0,8% du PIB). Au niveau des sous-secteurs, l'administration centrale a affiché un besoin de financement de 1.155 millions d'euros, tandis que les administrations locales et la sécurité sociale ont dégagé une capacité de financement de 41 millions d'euros et de 757 millions d'euros respectivement. Or, la notification a été établie avant la clôture du compte général.

Suite à la clôture du compte général, le besoin de financement de l'administration centrale selon le SEC95 a été recalculé et arrêté provisoirement à un montant de 1.098,9 millions d'euros.

Tableau 14 : Administration centrale budget 2012 et compte 2012

	Budget définitif 2012 (projet de budget 2012)	Compte général 2012 (estimation)	Variation
<u>DEPENSES</u>	13.739,5	13.670,9	-68,6
1. Consommation intermédiaire	1.002,2	1.084,2	+82,0
2. Formation de capital	1.048,9	977,1	-71,7
3. Rémunération des salariés	2.736,3	2.737,4	1,1
4. Subventions	698,5	685,8	-12,7
5. Intérêts de la dette publique	225,8	172,1	-53,7
6. Prestations sociales en espèce	1.132,5	1.193,6	61,0
7. Prestations sociales en nature	52,3	59,9	7,7
8. Autres transferts courants	6.025,2	6.091,9	+66,7
9. Transferts en capital	808,5	702,2	-106,4
Autres	9,4	-33,2	-42,6
<u>RECETTES</u>	12.596,3	12.572,1	-24,2
Impôts sur la production et les importations	5.477,0	5.442,6	-34,4
Revenus de la propriété	254,8	303,5	+48,8
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine	5.735,3	5.656,7	-78,6
Cotisations sociales	502,2	517,7	15,5
Autres recettes	627,0	651,5	24,5
Capacité/besoin de financement			
- En millions	-1.143,2	-1.098,9	+44,4
- En % du PIB	-2,6%	-2,5%	-

Source chiffres : compte général 2012 (aux erreurs d'arrondi près) ; tableau : Cour des comptes ; les chiffres de ce tableau sont exprimés en millions d'euros.

1.5 Les fonds spéciaux

Dans le présent chapitre, la Cour passe en revue la situation financière des fonds spéciaux. Cette analyse se base sur l'annexe au compte général qui renseigne sur l'évolution des recettes et des dépenses des fonds de l'Etat au cours de l'année visée et ce pour chaque projet financé par le biais de ces fonds.

En ce qui concerne le Fonds pour les monuments historiques, le Fonds d'équipement sportif national et le Fonds pour la protection de l'environnement, la Cour constate une absence de ventilation détaillée des dépenses par projet. Dans ce contexte, le rapport de la Commission d'exécution budgétaire sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2011 (doc.parl. 6440/3) indique qu'au cours d'une réunion du 21 novembre 2011, un représentant du ministère des Finances « avait conclu que des discussions étaient toutefois en cours avec les ministères concernés pour améliorer la présentation de ces dépenses, par exemple en les regroupant par site (pour le Fonds des monuments historiques). La Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire constate que les discussions avec les ministères concernés allant dans le sens des recommandations de la Cour des comptes (ventilation par projet ou type de travaux) n'ont pas encore abouti ».

Pour les autres fonds spéciaux, une comparaison entre les dépenses effectives et les dépenses projetées a été annexée au compte général. Or il appert que les chiffres utilisés pour établir cette comparaison proviennent de trois sources différentes, à savoir du projet de budget 2012 (18 cas), du projet de budget 2013 (11 cas) et d'une dernière source dont la Cour n'a pas pu établir l'origine (1 cas). Dès lors, la Cour se doit de constater un manque d'uniformité au niveau des informations fournies.

1.5.1 La situation financière des fonds spéciaux de l'Etat

Le tableau ci-après renseigne sur les recettes et les dépenses effectives des fonds spéciaux de l'Etat au cours de l'exercice 2012. Il en ressort que les dépenses dépassent les recettes de quelque 141,59 millions d'euros.

Tableau 15 : Evolution des avoirs des fonds spéciaux

Désignation du Fonds	Avoirs au 01.01.2012	Alimentation budgétaire	Recettes	Dépenses	Avoirs au 31.12.2012
Fonds de la coopération au développement	1.031.627	167.658.774	169.779.194	168.904.922	1.905.899
Fonds d'équipement militaire	136.734.776	37.000.000	37.000.000	24.048.810	149.685.966
Fonds pour les monuments historiques	40.792.087	10.000.000	10.000.000	17.433.243	33.358.843

Désignation du Fonds	Avoirs au 01.01.2012	Alimentation budgétaire	Recettes	Dépenses	Avoirs au 31.12.2012
Fonds de crise	21.715.473	0	0	0	21.715.473
Fonds de la dette publique	80.202.105	145.800.000	145.800.000	215.394.345	10.607.760
Fonds de pension	0	455.746.438	626.680.076	625.861.171	818.904
Fonds communal de dotation financière	0	430.899.547	742.880.797	742.880.797	0
Fonds de la pêche	181.343	61.985	61.985	111.482	131.846
Fonds pour la gestion de l'eau	49.381.571	30.800.000	39.991.402	59.266.632	30.106.342
Fonds des eaux frontalières	1.077.817	50.473	50.473	74.225	1.054.065
Fonds d'équipement sportif national	49.610.077	17.500.000	17.500.000	22.577.916	44.532.161
Fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales	77.795.821	60.000.000	60.156.751	74.142.612	63.809.959
Fonds d'assainissement en matière de surendettement	387.398	100	25.638	13.362	399.673
Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux	30.913.071	8.500.000	8.500.000	7.845.804	31.567.267
Fonds pour le financement des infrastructures hospitalières	101.151.560	37.800.000	37.800.000	33.500.657	105.450.903
Fonds pour la protection de l'environnement	55.132.556	9.000.000	9.000.000	19.509.475	44.623.081
Fonds climat et énergie	400.748.106	10.000.000	99.543.696	33.332.676	466.959.126
Fonds pour l'emploi	108.179.054	406.719.922	577.668.976	618.101.447	67.746.583
Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture	25.258.479	57.000.000	73.076.390	85.397.381	12.937.488
Fonds d'investissements publics administratifs	76.445.873	156.400.000	156.606.652	171.506.999	61.545.526
Fonds d'investissements publics scolaires	86.689.601	52.100.000	52.210.000	64.324.976	74.574.624
Fonds des routes	67.094.448	5.000.000	155.948.431	175.096.246	47.946.632
Fonds du rail	248.024.373	125.138.195	314.179.181	306.837.885	255.365.669
Fonds des raccordements ferroviaires internationaux	51.915.766	2.000.000	2.000.000	17.064.701	36.851.065
Fonds pour la loi de garantie	70.056.886	66.300.000	75.176.687	65.350.430	79.883.143
Fonds pour la promotion touristique	9.334.362	7.000.000	7.000.000	8.583.620	7.750.743
Fonds pour la réforme communale	8.239.973	2.714.500	2.714.500	10.239.973	714.500
Fonds social culturel	37.554	1.640.600	1.640.600	1.675.274	2.880
Fonds pour l'entretien et pour la rénovation des propriétés immobilières de l'Etat	31.670.542	55.000.000	55.000.000	57.195.205	29.475.337
Fonds pour la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation dans le secteur privé	16.274.586	43.000.000	43.000.000	36.164.277	23.110.310
Fonds spécial d'indemnisation des dégâts causés par le gibier	757.332	419.463	419.463	563.501	613.294

Désignation du Fonds	Avoirs au 01.01.2012	Alimentation budgétaire	Recettes	Dépenses	Avoirs au 31.12.2012
Total	1.846.834.213	2.401.249.997	3.521.410.891	3.663.000.045	1.705.245.059

Différence entre recettes et dépenses :

-141.589.154

Source chiffres : compte général 2012 (aux erreurs d'arrondi près) ; tableau : Cour des comptes

Au niveau de l'évolution des avoirs des fonds spéciaux de l'Etat, une régression de 7,67% est à constater pour l'exercice 2012, à savoir :

- avoirs des fonds spéciaux en début d'exercice 2012 : 1.846.834.213 euros
- avoirs des fonds spéciaux en fin d'exercice 2012 : 1.705.245.059 euros
- diminution des avoirs des fonds spéciaux : 141.589.154 euros

D'autre part, les projections des recettes et des dépenses du projet de budget 2012 ont tablé sur une diminution de 30,86% des avoirs des fonds. Ceci s'explique par le fait que les recettes des fonds spéciaux ont été plus importantes que prévues et que l'évolution des dépenses a été moins prononcée que prévue en 2012.

La Cour tient à rappeler qu'au cours de l'exercice 2012, des emprunts pour un montant total de 250 millions d'euros ont été crédités sur le Fonds du rail et le Fonds des routes. Déduction faite de ces emprunts la diminution des avoirs des fonds spéciaux est de l'ordre de 21,20% pour atteindre quelque 1.455 millions d'euros en fin 2012.

1.5.1.1 L'évolution des recettes des fonds spéciaux de l'Etat

D'après les projets de budget de 2012 et 2013, ainsi que d'après le compte général 2012, les évolutions prévisionnelles des recettes des fonds spéciaux pour l'exercice 2012 ont été les suivantes :

- recettes 2012 d'après le projet de budget 2012 : 3.261.753.194 euros
- recettes 2012 d'après le projet de budget 2013 : 3.508.736.509 euros
- recettes 2012 d'après le compte général 2012 : 3.521.410.891 euros

Il y a lieu de constater que les recettes des fonds spéciaux réalisées au cours de l'exercice 2012 sont supérieures de 7,96% par rapport aux estimations du projet de budget 2012 et de 0,36% par rapport aux estimations du projet de budget 2013.

Le tableau ci-après fournit une comparaison des recettes projetées et des recettes effectives des divers fonds spéciaux de l'Etat en 2012.

Tableau 16 : Evolution des recettes des fonds spéciaux

Désignation du Fonds	Recettes 2012 (projet de budget 2012)	Recettes 2012 (compte général 2012)	Variation: compte général 2012 - projet de budget 2012	
			en euros	en %
Fonds de la coopération au développement	167.908.774	169.779.194	1.870.420	1,11%
Fonds d'équipement militaire	37.000.000	37.000.000	0	0,00%
Fonds pour les monuments historiques	10.000.000	10.000.000	0	0,00%
Fonds de crise	100	0	-100	-100,00%
Fonds de la dette publique	145.800.100	145.800.000	-100	0,00%
Fonds de pension	574.371.693	626.680.076	52.308.383	9,11%
Fonds communal de dotation financière	757.046.147	742.880.797	-14.165.350	-1,87%
Fonds de la pêche	61.985	61.985	0	0,00%
Fonds pour la gestion de l'eau	41.300.000	39.991.402	-1.308.598	-3,17%
Fonds des eaux frontalières	50.473	50.473	0	0,00%
Fonds d'équipement sportif national	17.500.000	17.500.000	0	0,00%
Fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales	60.000.000	60.156.751	156.751	0,26%
Fonds d'assainissement en matière de surendettement	8.100	25.638	17.538	216,52%
Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux	8.500.000	8.500.000	0	0,00%
Fonds pour le financement des infrastructures hospitalières	37.800.000	37.800.000	0	0,00%
Fonds pour la protection de l'environnement	9.000.000	9.000.000	0	0,00%
Fonds climat et énergie	101.000.000	99.543.696	-1.456.304	-1,44%
Fonds pour l'emploi	519.606.947	577.668.976	58.062.029	11,17%
Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture	69.000.000	73.076.390	4.076.390	5,91%
Fonds d'investissements publics administratifs	56.400.000	156.606.652	100.206.652	177,67%
Fonds d'investissements publics scolaires	52.100.000	52.210.000	110.000	0,21%
Fonds des routes	155.000.000	155.948.431	948.431	0,61%
Fonds du rail	307.509.412	314.179.181	6.669.769	2,17%
Fonds des raccordements ferroviaires internationaux	2.000.000	2.000.000	0	0,00%
Fonds pour la loi de garantie	24.300.000	75.176.687	50.876.687	209,37%
Fonds pour la promotion touristique	7.000.000	7.000.000	0	0,00%
Fonds pour la réforme communale	2.000.000	2.714.500	714.500	35,73%
Fonds social culturel	1.070.000	1.640.600	570.600	53,33%
Fonds pour l'entretien et pour la rénovation des propriétés immobilières de l'Etat	55.000.000	55.000.000	0	0,00%
Fonds pour la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation dans le secteur privé	43.000.000	43.000.000	0	0,00%
Fonds spécial d'indemnisation des dégâts causés par le gibier	419.463	419.463	0	0,00%
Total	3.261.753.194	3.521.410.891	259.657.697	7,96%

Source chiffres : projet de budget 2012, compte général 2012 (aux erreurs d'arrondi près) ; tableau : Cour des comptes

La différence entre les recettes des fonds spéciaux renseignées dans le projet de budget 2012 et le compte général 2012 se chiffre à 259,66 millions d'euros. Elle s'explique essentiellement par la prise en compte d'alimentations supplémentaires résultant des dépassements à hauteur de 257,30 millions d'euros des crédits non limitatifs d'alimentation des fonds spéciaux suivants :

• Fonds d'investissements publics administratifs	100,00 millions d'euros
• Fonds pour l'emploi	70,00 millions d'euros
• Fonds pour la loi de garantie	50,00 millions d'euros
• Fonds de pension	36,73 millions d'euros
• Fonds social culturel	0,57 million d'euros

1.5.1.2 L'évolution des dépenses des fonds spéciaux de l'Etat

Les projets de budget de 2012 et 2013, ainsi que le compte général 2012, contiennent également des projections concernant les dépenses des fonds spéciaux pour l'exercice 2012, à savoir :

• dépenses 2012 d'après le projet de budget 2012 :	3.831.659.890 euros
• dépenses 2012 d'après le projet de budget 2013 :	3.888.399.752 euros
• dépenses 2012 d'après le compte général 2012 :	3.663.000.045 euros

La Cour constate donc que l'évolution des dépenses a été moins rapide que prévue, la variation des dépenses entre le projet de budget 2012 et le compte général 2012 étant de -4,40%.

Le tableau ci-après présente la comparaison des dépenses projetées et des dépenses effectives des divers fonds spéciaux de l'Etat en 2012.

Tableau 17 : Evolution des dépenses des fonds spéciaux

Désignation du Fonds	Dépenses 2012 (projet de budget 2012)	Dépenses 2012 (compte général 2012)	Variation : compte général 2012 - projet de budget 2012	
			en euros	en %
Fonds de la coopération au développement	167.750.733	168.904.922	1.154.189	0,69%
Fonds d'équipement militaire	57.191.388	24.048.810	-33.142.578	-57,95%
Fonds pour les monuments historiques	28.958.500	17.433.243	-11.525.257	-39,80%
Fonds de crise	0	0	0	-
Fonds de la dette publique	212.130.999	215.394.345	3.263.346	1,54%
Fonds de pension	574.371.693	625.861.171	51.489.478	8,96%
Fonds communal de dotation financière	757.046.147	742.880.797	-14.165.350	-1,87%
Fonds de la pêche	152.050	111.482	-40.568	-26,68%
Fonds pour la gestion de l'eau	76.834.000	59.266.632	-17.567.368	-22,86%
Fonds des eaux frontalières	114.272	74.225	-40.048	-35,05%
Fonds d'équipement sportif national	37.980.500	22.577.916	-15.402.584	-40,55%
Fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales	110.000.000	74.142.612	-35.857.388	-32,60%
Fonds d'assainissement en matière de surendettement	50.000	13.362	-36.638	-73,28%
Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux	24.088.226	7.845.804	-16.242.422	-67,43%
Fonds pour le financement des infrastructures hospitalières	60.920.446	33.500.657	-27.419.789	-45,01%
Fonds pour la protection de l'environnement	23.718.750	19.509.475	-4.209.275	-17,75%
Fonds climat et énergie	107.070.988	33.332.676	-73.738.312	-68,87%
Fonds pour l'emploi	590.288.300	618.101.447	27.813.147	4,71%
Fonds d'orientation économique et sociale pour l'agriculture	93.950.000	85.397.381	-8.552.619	-9,10%
Fonds d'investissements publics administratifs	116.522.191	171.506.999	54.984.808	47,19%
Fonds d'investissements publics scolaires	88.286.919	64.324.976	-23.961.943	-27,14%
Fonds des routes	184.229.595	175.096.246	-9.133.349	-4,96%
Fonds du rail	321.203.726	306.837.885	-14.365.841	-4,47%
Fonds des raccordements ferroviaires internationaux	4.000.000	17.064.701	13.064.701	326,62%
Fonds pour la loi de garantie	78.052.193	65.350.430	-12.701.763	-16,27%
Fonds pour la promotion touristique	9.322.704	8.583.620	-739.084	-7,93%
Fonds pour la réforme communale	4.300.000	10.239.973	5.939.973	138,14%
Fonds social culturel	1.070.000	1.675.274	605.274	56,57%
Fonds pour l'entretien et pour la rénovation des propriétés immobilières de l'Etat	58.740.000	57.195.205	-1.544.795	-2,63%
Fonds pour la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation dans le secteur privé	42.930.570	36.164.277	-6.766.293	-15,76%
Fonds spécial d'indemnisation des dégâts causés par le gibier	385.000	563.501	178.501	46,36%
Total	3.831.659.890	3.663.000.045	-168.659.845	-4,40%

Source chiffres : projet de budget 2012, compte général 2012 (aux erreurs d'arrondi près) ; tableau : Cour des comptes

1.5.2 Les fonds spéciaux de l'Etat au niveau du logiciel SAP

Au niveau des mouvements des dépenses et des recettes des fonds spéciaux, la Cour n'a pas constaté de discordance entre le compte général et les données reprises au système comptable de l'Etat, c.-à-d. le logiciel SAP.

Par contre pour les soldes des fonds spéciaux à la date du 31 décembre 2012, il existe des différences entre le compte général et les données du module SAP « compte général des fonds spéciaux – solde des fonds spéciaux » et ceci pour cinq fonds spéciaux, à savoir le Fonds pour le financement des infrastructures socio-familiales, le Fonds pour les monuments historiques, le Fonds d'équipement militaire, le Fonds social culturel et le Fonds spécial d'indemnisation des dégâts causés par le gibier.

Les problèmes relevés résultent d'un mauvais report des avoirs des fonds en fin d'exercice à l'exercice suivant et ils ont déjà été évoqués dans des rapports de la Cour des comptes concernant des comptes généraux précédents. La Cour recommande de procéder aux rectifications qui s'imposent avant le vote du projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2012.

1.6 L'exécution du budget des dépenses

1.6.1 Les transferts de crédits

En vertu de la règle de la spécialité budgétaire, les crédits prévus par la loi budgétaire doivent être affectés à une dépense déterminée. Chaque crédit est une autorisation de dépense pour un objet et un montant déterminés dont l'excédent inutilisé à la fin de l'exercice devrait tomber en économie.

L'article 18 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat déroge toutefois à ce principe en autorisant l'ordonnateur à effectuer des transferts de crédits à l'intérieur d'une même section. Il fixe de même les règles et les conditions à observer en cas de transferts d'excédents de crédit d'un article budgétaire à un autre.

Pour l'exercice budgétaire 2012, le montant des majorations de crédit par voie de transfert s'élève à 22.640.290,58 euros. Le montant des sommes effectivement liquidées à la suite des opérations de transfert s'élève à 19.859.239,01 euros.

Toujours selon les dispositions de l'article 18, les membres du Gouvernement sont tenus de transmettre au ministre ayant le budget dans ses attributions et au contrôleur financier copie des arrêtés de transfert indiquant la raison justificative de chaque transfert. De même, ces arrêtés sont à communiquer à la Chambre des députés.

A ce sujet, la Cour a passé en revue les raisons justificatives invoquées à la base de 505 arrêtés de transfert. Dans 48 cas, les justifications des décisions de transfert n'ont pas été suffisamment motivées. Ces arrêtés de transfert se limitaient souvent à indiquer une insuffisance de crédit sans aucune autre justification supplémentaire. Dans bien des cas, les motivations à la base des décisions de transfert ont acquis un caractère standardisé.

Le tableau suivant fait une ventilation des arrêtés de transfert par ministère.

Tableau 18 : Les transferts de crédits - motivation insuffisante

Ministère	Nombre total des arrêtés de transfert	Motivation insuffisante
Ministère d'Etat	19	1
Ministère des Affaires étrangères	57	5
Ministère de la Culture	34	1
Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	4	0
Ministère des Finances	1	1

Ministère	Nombre total des arrêtés de transfert	Motivation insuffisante
Ministère de l'Economie et du Commerce extérieur	16	1
Ministère des Classes moyennes et du Tourisme	9	0
Ministère de la Justice	37	0
Ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative	6	0
Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région	76	15
Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle	59	1
Ministère de la Famille et de l'Intégration	18	1
Ministère de la Santé	31	11
Ministère du Logement	7	0
Ministère du Travail et de l'Emploi	0	0
Ministère de la Sécurité sociale	19	0
Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural	30	1
Ministère du Développement durable et des Infrastructures	82	10
Ministère de l'Egalité des Chances	0	0
Total	505	48

Source chiffres : Cour des comptes ; tableau : Cour des comptes

Pour illustrer la portée des opérations de transfert effectuées en 2012, la Cour présente en annexe quatre tableaux qui renseignent sur :

- les crédits destinés à l'acquisition de biens meubles durables qui ont été majorés par voie de transfert supérieur à 2.500 euros (tableau 21);
- les crédits surestimés, c'est-à-dire les articles budgétaires qui ont fait l'objet de transferts supérieurs à 25.000 euros (tableau 22);
- les crédits sous-estimés, c'est-à-dire les articles budgétaires qui ont été majorés par voie de transfert supérieur à 25.000 euros (tableau 23);
- les crédits transférés pour une valeur dépassant au moins 90% du crédit voté (tableau 24).

La Cour a également analysé les opérations de transferts sur une période de cinq ans (comptes généraux 2008 à 2012). Elle a pu se rendre compte que, dans plusieurs cas, les crédits budgétaires ont été sur- ou sous-estimés de manière consécutive sur 5 exercices (voir tableaux 26 et 27 en annexe).

1.6.2 Les crédits non limitatifs

De manière générale, les crédits budgétaires ont un caractère limitatif et ne permettent le paiement de dépenses que jusqu'à concurrence du montant voté.

L'article 16 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat précise toutefois que les articles budgétaires peuvent être dotés de la mention « crédit non limitatif » lorsqu'ils concernent des dépenses obligatoires en vertu de dispositions légales, réglementaires ou conventionnelles ou à titre d'autres dépenses, résultant de facteurs externes indépendants de la volonté de l'ordonnateur.

Le montant total des autorisations de dépassement de crédits non limitatifs de l'exercice 2012 s'élève à 813.570.547,11 euros dont 378.900.300,98 euros pour le budget des dépenses courantes et 434.670.246,13 euros pour le budget des dépenses en capital. Le montant total des liquidations effectuées sur base de ces autorisations de dépassement de crédits non limitatifs s'élève à 797.920.569,87 euros dont 364.406.410,68 euros pour le budget des dépenses courantes et 433.514.159,19 euros pour le budget des dépenses en capital.

Budget	Autorisation	Dépassements utilisés
♦ des dépenses courantes	378.900.300,98	364.406.410,68
♦ des dépenses en capital	434.670.246,13	433.514.159,19
Total	813.570.547,11	797.920.569,87

Source chiffres : compte général 2012 ; tableau : Cour des comptes

Le montant des liquidations à charge du budget des dépenses courantes et regroupées dans la classification administrative sous le code économique 11 « salaires et charges sociales » s'élève à 55.392.676,01 euros. Pour l'ensemble des autres opérations du budget des dépenses courantes, le montant des liquidations s'élève à 309.013.734,67 euros.

Au niveau du budget des dépenses en capital, 96,89 % du montant global des dépassements effectivement utilisés concernent 11 articles.

Tableau 19 : Crédits budgétaires des dépenses en capital dépassés – exercice 2012

Article	Libellé	Crédit voté	Paiements effectifs	Dépassements utilisés
34.0.71.050	Acquisition auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat.....	13.000.000,00	20.371.037,70	7.371.037,70
34.0.81.035	Participation dans le capital social de sociétés, de groupements d'intérêt économique ou d'autres organismes.....	10.000,00	177.428.400,00	177.418.400,00
34.0.84.070	Banque européenne d'investissement : augmentation de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en application du cautionnement des ressources propres engagées par la banque dans le cadre des conventions financières avec des pays non communautaires.....	100,00	11.347.500,00	11.347.400,00
34.8.91.006	Appel à la garantie de l'Etat et ajustements de valeur d'opérations de trésorerie liées aux risques de crédits et aux risques de marché	100,00	32.620.000,00	32.619.900,00
35.0.81.030	Participation dans le capital social de sociétés ou à des Groupements d'Intérêt Economique	100,00	6.204.607,00	6.204.507,00
45.0.63.003	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs ; aide aux communes et aux établissements publics placés sous la surveillance des communes (articles 27, 29 et 30ter de la loi modifiée du 25.2.1979)	8.184.000,00	14.517.435,00	6.333.435,00
45.0.63.007	Aide revenant aux communes pour financer le coût des infrastructures liées à l'augmentation substantielle du nombre de leurs habitants	26.000.000,00	41.394.029,00	15.394.029,00
45.0.81.030	Fonds pour le développement du logement et de l'habitat: majoration de la dotation.....	1.000.000,00	7.500.000,00	6.500.000,00
50.3.53.000	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, une utilisation des énergies renouvelables et nouvelles et une réalisation d'économies d'énergie.- Participation aux frais d'études et aux dépenses d'investissement	9.000.000,00	16.797.248,64	7.797.248,64
51.7.93.001	Alimentation du fonds d'investissements publics administratifs	56.400.000,00	156.400.000,00	100.000.000,00

Article	Libellé	Crédit voté	Paiements effectifs	Dépassements utilisés
51.7.93.004	Alimentation du fonds pour la loi de la garantie	16.300.000,00	66.300.000,00	50.000.000,00

Source chiffres : compte général 2012 ; tableau : Cour des comptes

Par ailleurs, l'article 66 de la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat précise qu'« en cas d'insuffisance de crédits à l'endroit d'un article libellé « Crédit non limitatif », pour des dépenses imprévisibles, indispensables et dont le règlement ne peut être différé, le ministre ayant le budget dans ses attributions peut autoriser préalablement à l'engagement un dépassement de crédit sur demande motivée du ministre ordonnateur ». La Cour a cependant constaté qu'un dépassement a été effectué pour un article dont le libellé « Crédit non limitatif » a fait défaut.

Tableau 20 : Dépassement - non conforme à l'article 66

Article	Libellé	Crédit voté	Dépassement	Liquidé
	20 - MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES			
	Section 20.4 - Administration de la nature et des forêts			
20.4.12.021	Préposés forestiers : frais d'exploitation des véhicules automoteurs	210.000,00	360.000,00	222.204,28

Source chiffres : compte général 2012 ; tableau : Cour des comptes

La Cour a analysé pour l'exercice 2012 les crédits budgétaires qui ont été dépassés de plus de 50% (voir tableau 25 en annexe).

2 Contrôle intensifié de la Cour

2.1 Rémunérations des agents de l'Etat

2.1.1 Présentation du contrôle de la Cour

Dans le cadre de l'établissement du rapport général sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'exercice 2012, la Cour a procédé au contrôle portant sur la légalité et la régularité d'un échantillon de dépenses réalisées au cours de l'exercice 2012 et ayant trait aux traitements des fonctionnaires, aux indemnités des employés de l'Etat, aux salaires des ouvriers de l'Etat respectivement aux indemnités des étudiants au service de l'Etat. Pour l'exercice 2012, ces dépenses étaient de l'ordre de 2.053.558.067,70 euros, soit 17,84 % des dépenses courantes et en capital (11.512.053.316,90 euros) (18,21 % pour 2011, 18,42 % pour 2010 et 17,70 % pour 2009). Ce montant a été porté en comptabilité budgétaire de l'Etat au moyen de 1.270 ordonnances d'imputation à charge de 332 articles budgétaires et fonds.

L'échantillon en question a couvert environ 9% du nombre total des agents au service de l'Etat en 2012 (fonctionnaires, employés, ouvriers et étudiants). Au total, 2.490 dossiers ont ainsi été examinés par la Cour des comptes.

Cet examen a comporté deux volets :

1. Le premier volet a porté sur la légalité et la régularité des actes émanant des départements ministériels: les arrêtés d'admission au stage, de nomination, de substitution de grade, d'octroi de congés, les contrats d'engagement, les décisions de classement, d'octroi d'allongements de grade, de primes ou d'autres suppléments de rémunération et, d'une façon générale, toute décision ayant un impact sur le statut, la situation de carrière ou la rémunération des agents concernés.
2. Le deuxième volet s'est concentré sur les rémunérations versées mensuellement par l'Administration du personnel de l'Etat. La Cour a examiné la conformité des paiements avec les textes légaux et réglementaires ainsi qu'avec les pièces composant le dossier des titulaires.

En ce qui concerne les fonctionnaires, employés de l'Etat, ouvriers de l'Etat et étudiants au service de l'Etat, le contrôle a consisté en une comparaison de tous les paiements individuels effectués par l'Administration du personnel de l'Etat avec les rémunérations mensuelles à assigner d'après les calculs de la Cour, réalisés moyennant les pièces lui transmises par les départements ministériels respectifs. Les constatations ont été transmises soit au ministère

de la Fonction publique et de la Réforme administrative, soit au ministère ordonnateur compétent.

2.1.2 Résultats du contrôle

2.1.2.1 Fonctionnaires

a) Dossiers incomplets

311 des 798 dossiers examinés (38,97%) se sont avérés incomplets. Pour ces 311 agents, 378 documents justificatifs de paiement non communiqués ont été réclamés auprès des départements ministériels concernés au moyen de lettres envoyées le 10 mai 2013.

Après l'examen contradictoire, 63 dossiers (7,89%) restaient à être complétés par 73 pièces, de sorte que la Cour des comptes n'a pas pu se prononcer sur les dépenses y afférentes.

b) Constatations

76 des 798 dossiers examinés (9,52%) ont initialement donné lieu à 79 constatations de la Cour des comptes.

Après l'examen contradictoire, la Cour retient que 46 dossiers font l'objet de 46 constatations qui sont contestées, non commentées ou pour lesquelles des explications supplémentaires annoncées restent à venir, et que 55 erreurs ou irrégularités concernant 54 dossiers (6,77%) ont été reconnues par les ministères concernés.

2.1.2.2 Employés

a) Dossiers incomplets

Il y a lieu de souligner que pour 2012, 43 des 694 dossiers examinés (6,20%) se sont avérés incomplets, par rapport à 23,85% pour 2011, 7,13% pour 2010, 8,07% pour 2009 et 9,47% pour 2007. La situation s'est donc fortement améliorée par rapport aux exercices précédents.

Pour ces 43 agents, 46 documents justificatifs de paiement ont été réclamés aux départements ministériels concernés et à l'Administration du personnel de l'Etat au moyen de quatre lettres envoyées depuis le 15 mai 2013.

Après l'examen contradictoire, 9 documents concernant 9 agents font toujours défaut (1,30% des dossiers examinés), de sorte que la Cour des comptes n'a pas pu se prononcer sur les dépenses y afférentes.

b) Constatations

57 des 694 dossiers examinés (soit 8,21% contre 13,99% en 2011, 12,40% en 2010, 8,86% en 2009, 27,90% en 2007, 16,41% en 2005 et 22,36% en 2002) ont initialement donné lieu à 63 constatations de la Cour des comptes.

Après l'examen contradictoire, la Cour retient que 17 dossiers font l'objet de 19 constatations qui sont contestées, non commentées ou pour lesquelles des explications supplémentaires annoncées restent à venir, et que 36 erreurs ou irrégularités concernant 32 dossiers ont été reconnues par le ministère.

Donc, à défaut de clarification des 19 constatations restées en suspens, il y a lieu de retenir que 4,59% des dossiers examinés étaient affectés par des erreurs qui n'avaient pas été détectées ou évitées par l'intervention du contrôle financier.

2.1.2.3 Ouvriers**a) Dossiers incomplets**

36 des 417 dossiers examinés (8,63%) se sont avérés incomplets (44,19% pour 2011, 7,54% pour 2010 et 9,09% pour 2009). Pour ces 36 agents, 41 documents justificatifs de paiement non communiqués ont été réclamés auprès des départements ministériels concernés au moyen de huit lettres envoyées le 15 mai 2013.

Après l'examen contradictoire, 6 dossiers (1,44%) restaient à être complétés par 6 pièces, de sorte que la Cour des comptes n'a pas pu se prononcer sur les dépenses y afférentes.

b) Constatations

11 des 417 dossiers examinés (2,64% contre 4,87% pour 2011, 3,57% en 2010, 4,21% en 2009 et 9,57% en 2007) ont donné lieu à 11 constatations de la Cour des comptes.

Après l'examen contradictoire, la Cour retient que 3 dossiers font l'objet de 3 constatations qui sont contestées, non commentées ou pour lesquelles des explications supplémentaires annoncées restent à venir, et que 6 erreurs ou irrégularités concernant 6 dossiers ont été reconnues par le ministère.

2.1.2.4 Etudiants

a) Dossiers incomplets

176 des 581 dossiers examinés (30,29%) se sont avérés incomplets (66,37% en 2011, 46,85% en 2010, 76,27% en 2009 et 2,94% en 2007). Pour ces 176 agents, 395 documents justificatifs de paiement non communiqués ont été réclamés auprès des départements ministériels concernés au moyen de 14 lettres envoyées le 15 mai 2013.

Après l'examen contradictoire, 8 dossiers (1,38% des dossiers examinés) restaient à être complétés par 15 pièces, de sorte que la Cour des comptes n'a pas pu se prononcer sur les dépenses y afférentes.

b) Constatations

72 des 581 dossiers examinés (12,39%) ont donné lieu à 74 constatations de la Cour des comptes (10,09% en 2011, 6,30% en 2010, 5,32% en 2009 et 30,88% en 2007).

Après l'examen contradictoire, la Cour retient que 51 dossiers font l'objet de 51 constatations qui sont contestées, non commentées ou pour lesquelles des explications supplémentaires annoncées restent à venir, et que 18 erreurs ou irrégularités concernant 17 dossiers ont été reconnues par le ministère.

2.1.2.5 Fonctionnaires, employés, ouvriers et étudiants

Pour l'ensemble des agents de l'Etat, les résultats du contrôle sont les suivants :

a) Dossiers incomplets

566 des 2.490 dossiers examinés (22,73%) se sont avérés incomplets (39,28% en 2011, 18,14% en 2010, 33,42% en 2009 et 14,16% en 2007). 860 documents justificatifs de paiement non communiqués ont été réclamés par la Cour des comptes auprès des départements ministériels concernés.

Après l'examen contradictoire, 86 dossiers (3,45 % des dossiers examinés) restent à être complétés par 103 pièces, de sorte que la Cour des comptes n'a pas pu se prononcer sur les dépenses y afférentes.

b) Constatations

216 des 2.490 dossiers examinés (8,67%) ont initialement donné lieu à 227 constatations de la Cour des comptes (10,78% pour 2011, 7,98% pour 2010, 5,76 % pour 2009 et 34,48% pour 2007).

Après l'examen contradictoire, la Cour retient que 117 dossiers font l'objet de 119 constatations qui sont contestées, non commentées ou pour lesquelles des explications supplémentaires annoncées restent à venir, et que 115 erreurs ou irrégularités concernant 109 dossiers (4,38% des dossiers examinés) ont été reconnues par les ministères concernés.

Les chiffres initiaux relatifs aux dossiers examinés sont repris dans le tableau ci-dessous.

Statut	Dossiers	Dossiers incomplets			Dossiers divergents		
	Nombre	Nombre	%	Pièces	Nombre	%	Constat.
Fonctionnaires	798	311	38,97%	378	76	9,52%	79
Employés	694	43	6,20%	46	57	8,21%	63
Ouvriers	417	36	8,63%	41	11	2,64%	11
Etudiants	581	176	30,29%	395	72	12,39%	74
Agents	2.490	566	22,73%	860	216	8,67%	227

Le tableau ci-après reprend les chiffres adaptés au 8 octobre 2013, après examen des données et pièces supplémentaires fournies.

Statut	Dossiers	Dossiers incomplets			Dossiers divergents		
	Nombre	Nombre	%	Pièces	Nombre	%	Constat.
Fonctionnaires	798	63	7,89%	73	98	12,28%	101
Employés	694	9	1,30%	9	49	7,06%	55
Ouvriers	417	6	1,44%	6	9	2,16%	9
Etudiants	581	8	1,38%	15	68	11,70%	69
Agents	2.490	86	3,45%	103	224	9,00%	234

Les constatations de la Cour des comptes concernent, de manière schématique, six catégories :

- calcul de la tâche ;
- allocation de fin d'année ;
- rémunération de base ;
- allocation de repas ;
- décision d'engagement et de carrière ;
- erreur imputable au démarrage de SAP-HR.

Le tableau ci-dessous indique pour chacune des six catégories le nombre de constatations faites par la Cour des comptes.

	Fonctionnaires	Employés	Ouvriers	Etudiants	Total
1) calcul de la tâche	0	8	0	16	24
2) allocation de fin d'année	0	1	0	0	1
3) rémunération de base	91	26	6	50	173
4) allocation de repas	0	5	0	0	5
5) décision d'engagement et de carrière	10	13	3	2	28
6) erreur imputable au démarrage de SAP-HR	0	2	0	1	3
Total	101	55	9	69	234

Ainsi délibéré et arrêté par la Cour des comptes en sa séance du 23 septembre 2013.

La Cour des comptes,

Le Secrétaire général,
s. Marco Stevenazzi

Le Président,
s. Marc Gengler

ANNEXES

Tableau 21 : Les crédits destinés à l'acquisition de biens meubles durables majorés par voie de transfert supérieur à 2.500 euros

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Dépassement
	30 - MINISTERE D'ETAT				
	Section 30.6 - Centre de communications du Gouvernement				
30.6.74.050	Acquisition d'équipements informatiques	55.000	15.000,00	66.631,46	11.631,46
	31 - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES				
	Section 31.1 - Relations internationales.- Missions luxembourgeoises à l'étranger				
31.1.74.070	Ambassades, représentations permanentes et consulats: acquisition d'oeuvres d'art	30.000	8.344,00	38.272,00	8.272,00
31.1.74.250	Acquisition de voitures automobiles, de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements. (Sans distinction d'exercice)	502.000	40.000,00	511.679,47	9.679,47
	Section 31.6 - Défense nationale				
31.6.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux	270.500	25.645,00	296.104,83	25.604,83
31.6.74.050	Acquisition d'équipements informatiques	76.840	7.159,00	79.728,28	2.888,28
31.6.74.340	Acquisition d'instruments de musique	27.300	17.700,00	44.402,59	17.102,59
31.6.74.391	Acquisition de matériel de sport	5.000	4.000,00	8.602,00	3.602,00
	34 - MINISTERE DES FINANCES				
	Section 34.4 - Contributions directes				
34.4.74.020	Acquisition d'installations de télécommunications	30.000	8.000,00	37.510,25	7.510,25
	Section 34.6 - Douanes et accises				
34.6.74.000	Acquisition de véhicules automoteurs	190.000	20.000,00	209.952,43	19.952,43
	Section 34.7 - Cadastre et topographie				
34.7.74.060	Acquisition de logiciels. (Sans distinction d'exercice)	309.000	6.748,00	315.747,31	6.747,31

Tableau 21 : Les crédits destinés à l'acquisition de biens meubles durables majorés par voie de transfert supérieur à 2.500 euros

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Dépassement
	36 - MINISTERE DES CLASSES MOYENNES ET DU TOURISME				
	Section 36.0 - Classes moyennes				
36.0.74.050	Acquisition d'équipements informatiques	3.000	3.000,00	3.206,92	206,92
	38 - MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE				
	Section 38.3 - Institut National d'Administration Publique				
38.3.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux	2.000	3.500,00	3.866,05	1.866,05
	39 - MINISTERE DE L'INTERIEUR ET A LA GRANDE REGION				
	Section 39.6 - Administration des services de secours				
39.6.74.050	Acquisition d'équipements informatiques	194.002	32.107,00	226.015,08	32.013,08
39.6.74.060	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	204.732	74.400,00	273.385,86	68.653,86
	Section 39.9 - Administration de la gestion de l'eau				
39.9.74.010	Acquisition de machines de bureau	19.000	4.230,00	20.271,05	1.271,05
	40 ET 41 - MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE				
	Section 40.7 - Education différenciée				
40.7.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux	115.000	22.157,00	136.452,54	21.452,54
	44 - MINISTERE DE LA SANTE				
	Section 44.2 - Laboratoire national de santé				
44.2.74.050	Acquisition d'équipements informatiques	25.000	14.985,00	39.979,14	14.979,14
	46 - MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI				
	Section 46.2 - Inspection du travail et des mines				
46.2.74.060	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	20.000	17.370,00	37.134,95	17.134,95

Tableau 21 : Les crédits destinés à l'acquisition de biens meubles durables majorés par voie de transfert supérieur à 2.500 euros

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Dépassement
	49 - MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL				
	Section 49.2 - Administration des services techniques de l'agriculture				
49.2.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux	70.000	3.240,00	72.965,21	2.965,21
	50 ET 51 MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES				
	Section 50.2 - Protection de l'Environnement				
50.2.74.050	Acquisition d'équipements informatiques	13.000	2.909,25	15.909,25	2.909,25
	Section 50.4 - Administration de la nature et des forêts				
50.4.74.001	Préposés forestiers: acquisition de véhicules automoteurs	170.000	38.980,00	208.971,00	38.971,00
	Section 51.5 - Travaux publics.- Dépenses générales				
51.5.74.050	Acquisition d'équipements informatiques	5.000	16.000,00	20.247,36	15.247,36
	Section 51.8 - Bâtiments publics				
51.8.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux	89.900	3.230,00	92.963,00	3.063,00

Source chiffres : compte général 2012 ; tableau : Cour des comptes

Tableau 22 : Les crédits surestimés ayant fait l'objet de transferts supérieurs à 25.000 euros

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Surestimation
	01 - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES				
	Section 01.1 - Relations internationales.- Missions luxembourgeoises à l'étranger				
01.1.12.080	Frais généraux d'entretien des immeubles. (Sans distinction d'exercice)	820.000	-37.700,00	765.150,65	54.849,35
01.1.12.254	Frais de déplacement. (Sans distinction d'exercice)	370.000	-33.000,00	327.178,02	42.821,98
	Section 01.6 - Défense nationale				
01.6.11.130	Indemnités pour services extraordinaires	44.205	-27.800,00	15.497,20	28.707,80
01.6.11.141	Frais d'alimentation. (Sans distinction d'exercice)	920.000	-31.000,00	888.331,99	31.668,01
01.6.12.012	Frais de route et de séjour à l'étranger; autres frais de transport à l'étranger	190.000	-31.000,00	157.096,95	32.903,05
01.6.12.060	Installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'outillage et de matériel de rechange; location d'équipements de transmission de données; frais d'utilisation du réseau radio-électrique; frais de consultation et de développement d'un réseau de transmission de données informatiques. (Sans distinction d'exercice)	763.000	-68.000,00	689.991,33	73.008,67
01.6.12.191	Reconversion des soldats volontaires de l'armée	50.000	-45.800,00	3.952,65	32.903,05
01.6.12.350	Acquisition de munitions. (Sans distinction d'exercice)	600.000	-99.500,00	500.449,11	99.550,89
01.6.12.360	Matériel et fournitures de casernement, entretien et réparation	350.000	-25.000,00	323.547,13	26.452,87
	Section 01.7 - Coopération au développement et action humanitaire				
01.7.12.190	Actions de formation, d'études et de recherche; séminaires et conférences. (Sans distinction d'exercice)	200.000	-87.880,22	112.119,78	87.880,22
	02 - MINISTERE DE LA CULTURE				
	Section 02.0 - Culture: dépenses générales				
02.0.12.303	Relations culturelles internationales: frais divers	375.000	-83.087,00	238.475,84	136.524,16

Tableau 22 : Les crédits surestimés ayant fait l'objet de transferts supérieurs à 25.000 euros

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Surestimation
02.0.33.000	Animation socio-culturelle: conventions avec des associations	6.750.000	-175.412,00	6.534.522,17	215.477,83
02.0.33.029	Participation de l'Etat au financement de l'Institut culturel européen Pierre Werner	207.320	-37.000,00	170.209,00	37.111,00
02.0.33.033	Promotion d'activités culturelles sur le plan international	450.000	-111.831,00	334.000,00	116.000,00
02.0.34.061	Bourses attribuées dans le cadre des accords culturels	80.000	-45.038,00	29.075,00	50.925,00
02.0.34.062	Subsides aux particuliers pour activités culturelles	150.000	-33.900,00	112.025,00	37.975,00
02.0.43.007	Subsides aux communes pour la réalisation d'activités culturelles	50.000	-36.800,00	13.200,00	36.800,00
	03 - MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE				
	Section 03.0 - Enseignement supérieur.- Dépenses générales				
03.0.12.302	Mise en place d'un comité d'accréditation pour les formations de l'enseignement supérieur	148.355	-84.600,00	63.682,45	84.672,55
	Section 03.2 - Recherche et innovation				
03.2.33.000	Participation financière de l'Etat aux frais de fonctionnement de la Fondation "Integrated BioBank of Luxembourg" chargée de la gestion de la "Biobanque Luxembourg". (Sans distinction d'exercice)	15.400.000	-100.000,00	9.000.000,00	6.400.000,00
	04 - MINISTERE DES FINANCES				
	Section 04.5 - Enregistrement et domaines				
04.5.12.190	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation. (Sans distinction d'exercice)	88.300	-28.000,00	47.590,15	40.709,85
	05 - MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR				
	Section 05.0 - Economie				
05.0.12.080	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	400.000	-27.010,00	360.483,41	39.516,59
05.0.12.121	Observatoire de la Compétitivité: frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	150.000	-63.225,00	86.773,04	63.226,96

Tableau 22 : Les crédits surestimés ayant fait l'objet de transferts supérieurs à 25.000 euros

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Surestimation
05.0.12.145	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	117.000	-29.915,00	58.561,40	58.438,60
05.0.12.191	Colloques, séminaires, stages et journées d'études, frais d'organisation et de participation	92.500	-27.411,00	65.086,51	27.413,49
05.0.32.019	Mesures destinées à promouvoir et à mettre en oeuvre des mesures dans le domaine de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. (Sans distinction d'exercice)	200.000	-100.000,00	74.492,95	125.507,05
	06 - MINISTERE DES CLASSES MOYENNES ET DU TOURISME				
	Section 06.0 - Classes moyennes				
06.0.41.004	Participation sur base de modalités définies par règlement du Gouvernement en Conseil à des actions visant l'amélioration de la compétitivité du commerce urbain et de proximité, et financées par les collectivités locales et les organismes professionnels	125.000	-89.000,00	14.743,00	110.257,00
	Section 06.1 - Tourisme				
06.1.33.021	Exécution du huitième programme quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique: participation aux frais de rémunération et de fonctionnement dans le cadre de projets ou initiatives touristiques d'envergure gérés par des syndicats d'initiative, des ententes de syndicats d'initiative et des associations sans but lucratif. (Sans distinction d'exercice)	1.459.951	-37.400,00	1.297.536,66	162.414,34
	07 - MINISTERE DE LA JUSTICE				
	Section 07.1 - Services judiciaires				
07.1.12.125	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice)	1.000.000	-365.889,00	475.084,95	524.915,05
	08 - MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE				
	Section 08.0 - Fonction publique et réforme administrative.- Dépenses diverses				
08.0.12.012	Frais de route et de séjour à l'étranger	167.000	-34.000,00	65.100,92	101.899,08

Tableau 22 : Les crédits surestimés ayant fait l'objet de transferts supérieurs à 25.000 euros

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Surestimation
	Section 08.3 - Institut national d'Administration Publique				
08.3.11.130	Direction de l'institut et formation générale des stagiaires: indemnités pour services extraordinaires	168.351	-30.000,00	126.121,73	42.229,27
08.3.12.000	Formation générale des stagiaires: indemnités pour services de tiers	118.080	-47.200,00	58.863,02	59.216,98
	09 - MINISTERE DE L'INTERIEUR ET A LA GRANDE REGION				
	Section 09.5 - Police grand-ducale				
09.5.12.030	Frais d'acquisition, d'entretien et de lavage de divers effets d'habillement, de vêtements de travail, d'articles de literie et de rideaux; dépenses diverses	840.000	-71.000,00	765.416,81	74.583,19
09.5.12.120	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	100.000	-39.000,00	60.111,03	39.888,97
09.5.12.190	Frais de stage à l'étranger; frais de cours; dépenses diverses	500.000	-59.000,00	392.525,77	107.474,23
09.5.12.251	Centre de coopération Policière et Douanière: frais de fonctionnement. (Sans distinction d'exercice)	86.000	-35.000,00	44.827,41	41.172,59
09.5.12.340	Installation et entretien de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'outillage et de matériel de rechange; location d'équipements de transmission de données; frais d'utilisation du réseau radio-électrique; frais de consultation et de développement du réseau de communication digitalisé. (Sans distinction d'exercice)	1.555.000	-55.450,00	1.487.277,75	67.722,25
09.5.12.351	Frais d'acquisition et d'entretien de l'armement et de l'équipement; frais d'acquisition de matériel de tir; frais d'entretien du stand de tir; frais d'acquisition et d'entretien des équipements spéciaux	468.000	-29.000,00	435.815,53	32.184,47
	Section 09.6 - Administration des services de secours				
09.6.12.120	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	106.000	-36.711,00	69.221,72	36.778,28

Tableau 22 : Les crédits surestimés ayant fait l'objet de transferts supérieurs à 25.000 euros

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Surestimation
	Section 09.9 - Administration de la gestion de l'eau				
09.9.12.070	Location et entretien des équipements informatiques	271.627	-56.426,38	215.200,62	56.426,38
09.9.12.140	Frais de sensibilisation et d'information; acquisition de matériel didactique et audiovisuel; participation à des foires	95.000	-57.230,92	37.769,08	57.230,92
	10 ET 11 - MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE				
	Section 10.0 - Dépenses générales				
10.0.12.140	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information. (Sans distinction d'exercice)	200.000	-36.700,00	163.295,42	36.704,58
	Section 10.2 - Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques				
10.2.11.132	Innovation pédagogique: recherche, conception et mise en oeuvre de projets; indemnités pour services extraordinaires. (Sans distinction d'exercice)	318.559	-187.639,00	130.328,60	188.230,40
	Section 11.4 - Sports.- Dépenses générales				
11.4.12.363	Mesures dans le cadre du plan d'action national "Gesond iessen - méi bewegen": dépenses diverses	95.500	-44.580,00	25.056,35	70.443,65
11.4.33.013	Participation à l'indemnisation des cadres administratifs des fédérations sportives agréées et du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois	1 221.620	-38.012,00	1.183.608,00	38.012,00
11.4.43.000	Participation aux frais de fonctionnement des installations sportives des communes. (Sans distinction d'exercice)	170.000	-55.000,00	91.017,00	78.983,00
	12 ET 13 - MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE L'INTEGRATION				
	Section 12.4 - Fonds national de solidarité				
12.4.12.100	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques	752.960	-81.970,00	670.988,29	81.971,71

Tableau 22 : Les crédits surestimés ayant fait l'objet de transferts supérieurs à 25.000 euros

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Surestimation
	Section 12.5 - Caisse nationale des prestations familiales				
12.5.12.250	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants	1.337.203	-104.732,91	1.125.965,32	211.237,68
	Section 13.0 - Office national de l'enfance				
13.0.33.000	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de centres d'accueil conventionnés pour jeunes	11.010.691	-8.098.061,00	2.836.118,34	8.174.572,66
13.0.33.001	Participation de l'Etat aux frais des services de placement familial conventionnés	2.040.671	-1.934.165,00	106.506,00	1.934.165,00
13.0.33.003	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'aide socio-éducative en milieu ouvert (centres d'accompagnement en milieu ouvert)	1.941.265	-1.941.265,00	0,00	1.941.265,00
13.0.33.004	Participation de l'Etat aux frais de l'aide socio-familiale en famille	199.735	-199.735,00	0,00	199.735,00
13.0.33.006	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services conventionnés de logement pour jeunes en milieu ouvert	1.879.172	-1.831.521,00	47.651,00	1.831.521,00
	14 - MINISTERE DE LA SANTE				
	Section 14.0 - Ministère de la santé				
14.0.12.127	Actions et projets dans le cadre de la stratégie e-Santé. (Sans distinction d'exercice)	1.620.000	-60.150,00	1.429.145,34	190.854,66
14.0.33.015	Maladies de la dépendance: participation aux frais de fonctionnement de services oeuvrant dans le domaine des toxicomanies	9.165.520	-25.000,00	8.602.400,00	563.120,00
14.0.34.063	Participation financière à la formation complémentaire en dermato-histologie d'un médecin-spécialiste en dermatologie ou en anatomie pathologique	84.662	-45.370,00	0,00	84.662,00
	Section 14.1 - Direction de la santé				
14.1.12.306	Frais d'organisation et d'évaluation de programmes de dépistage du cancer. (Sans distinction d'exercice)	291.518	-70.500,00	189.150,14	102.367,86

Tableau 22 : Les crédits surestimés ayant fait l'objet de transferts supérieurs à 25.000 euros

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Surestimation
	Section 14.2 - Laboratoire national de santé				
14.2.12.160	Acquisition de réactifs, verrerie, isotopes, vaccins, sérums et matériels divers de laboratoire	2.370.000	-57.557,00	2.306.521,51	63.478,49
14.2.12.301	Division de la chimie toxicologique et pharmaceutique: surveillance des drogués, acquisition de réactifs	200.000	-40.000,00	124.772,93	75.227,07
14.2.12.311	Service Hémato-oncologique: frais de fonctionnement	110.000	-42.696,00	65.382,54	44.617,46
	16 - MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI				
	Section 16.0 - Travail. - Dépenses générales				
16.0.12.140	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	220.000	-136.000,00	80.408,00	139.592,00
16.0.12.141	Frais de rédaction et d'édition de documentation en rapport avec la législation du travail	85.000	-85.000,00	0,00	85.000,00
	Section 16.1 - Agence pour le développement de l'emploi				
16.1.12.140	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information	126.900	-75.000,00	48.886,26	78.013,74
	19 - MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL				
	Section 19.1 - Mesures économiques et sociales spéciales				
19.1.33.011	Participation de l'Etat dans les actions et projets du programme INTERREG dans les domaines de l'agriculture, de la viticulture, de la sylviculture et du développement rural. (Sans distinction d'exercice)	130.000	-35.000,00	26.129,05	103.870,95
	Section 19.2 - Administration des services techniques de l'agriculture				
19.2.12.125	Frais d'experts et d'études en matière informatique. (Sans distinction d'exercice)	220.000	-66.100,00	150.791,08	69.208,92
	Section 19.3 - Sylviculture				
19.3.12.130	Frais de publication	36.000	-36.000,00	0,00	36.000,00

Tableau 22 : Les crédits surestimés ayant fait l'objet de transferts supérieurs à 25.000 euros

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Surestimation
	20 ET 21 - MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES				
	Section 20.0 - Dépenses générales				
20.0.12.140	Frais de publicité, de sensibilisation, d'information et de participation à des foires et expositions. (Sans distinction d'exercice)	75.000	-28.000,00	44.230,05	30.769,95
	Section 20.1 - Département de l'aménagement du territoire (DATer)				
20.1.12.120	Aménagement du territoire: frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	1.144.500	-200.000,00	835.862,78	308.637,22
	Section 20.2 - Environnement: Dépenses générales				
20.2.12.304	Mise en oeuvre du Protocole de Kyoto et d'instruments subséquents. (Sans distinction d'exercice)	110.000	-60.321,63	49.180,79	60.819,21
	Section 20.3 - Administration de l'environnement				
20.3.12.125	Frais d'experts et d'études en matière informatique	64.000	-33.035,00	0,00	64.000,00
20.3.12.306	Règlementations relatives aux installations techniques et visant la protection de l'atmosphère: frais de formation, de gestion et de contrôle; dépenses diverses	85.000	-30.000,00	14.619,70	70.380,30
	Section 20.4 - Administration de la nature et des forêts				
20.4.11.130	Indemnités pour services extraordinaires	622.500	-25.000,00	560.968,29	61.531,71
20.4.12.050	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Sans distinction d'exercice)	210.000	-49.500,00	160.239,44	49.760,56
	Section 21.5 - Travaux publics.- Dépenses générales				
21.5.33.000	Participation de l'Etat aux frais de mise en place et d'exploitation d'un système d'information routière	46.145	-35.300,00	0,00	46.145,00
	Section 21.6 - Ponts et chaussées.- Dépenses générales				
21.6.12.040	Frais de bureau	315.000	-26.205,00	270.342,63	44.657,37

Tableau 22 : Les crédits surestimés ayant fait l'objet de transferts supérieurs à 25.000 euros

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Surestimation
21.6.12.170	Acquisition et entretien de petit outillage et d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	620.000	-30.122,00	577.213,10	42.786,90
	Section 21.7 - Ponts et chaussées.- Travaux propres				
21.7.14.003	Ouvrages d'art routiers: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice)	1.500.000	-262.679,00	1.124.678,27	375.321,73
21.7.14.005	Pistes cyclables: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice)	250.000	-41.354,00	208.623,15	41.376,85
21.7.14.006	Assainissement et entretien d'arbres d'alignement, d'arbres remarquables et d'arbres classés monuments historiques le long de la voirie de l'Etat. (Sans distinction d'exercice)	75.000	-45.000,00	25.768,97	49.231,03
21.7.14.008	Entretien des tunnels sur le réseau de grande voirie. (Sans distinction d'exercice)	1.450.000	-27.000,00	1.356.167,47	93.832,53
21.7.43.001	Achat de courant consommé par les installations d'éclairage public de la voirie de l'Etat: remboursements aux communes. (Sans distinction d'exercice)	1.500.000	-280.199,00	1.185.552,85	314.447,15
	31 - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES				
	Section 31.1 - Relations internationales.- Missions luxembourgeoises à l'étranger				
31.1.72.010	Ambassades, représentations permanentes et autres missions: travaux de construction, de transformation, d'aménagement et de modernisation des immeubles, y compris gros entretien. (Sans distinction d'exercice)	410.000	-48.344,00	347.218,13	62.781,87
	Section 31.6 - Défense nationale				
31.6.74.300	Acquisition de matériel de transmission, de détection et de contrôle; acquisition d'installations téléphoniques, d'équipements de transmission de données et de matériel audiovisuel. (Sans distinction d'exercice)	34.400	-25.159,00	2.149,00	32.251,00

Tableau 22 : Les crédits surestimés ayant fait l'objet de transferts supérieurs à 25.000 euros

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Surestimation
	36 - MINISTERE DES CLASSES MOYENNES ET DU TOURISME				
	Section 36.0 - Classes moyennes				
36.0.52.000	Participation de l'Etat à la dotation en capital des mutualités de cautionnement du Commerce et de l'Artisanat. (Sans distinction d'exercice)	1.000.000	-800.000,00	100.453,10	899.546,90
	39 - MINISTERE DE L'INTERIEUR ET A LA GRANDE REGION				
	Section 39.1 - Finances communales				
39.1.63.003	Participation de l'Etat aux frais de la construction des infrastructures nécessaires pour l'éducation précoce. (Sans distinction d'exercice)	714.500	-714.500,00	0,00	714.500,00
	Section 39.5 - Police grand-ducale				
39.5.74.310	Acquisition d'armement et d'équipements connexes. (Sans distinction d'exercice)	1.099.420	-52.000,00	1.042.597,42	56.822,58
	Section 39.6 - Administration des services de secours				
39.6.74.020	Acquisition d'installations de télécommunications. (Sans distinction d'exercice)	388.166	-32.907,00	346.940,53	41.225,47
39.6.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux. (Sans distinction d'exercice)	623.117	-43.114,00	577.696,17	45.420,83
	50 ET 51 MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES				
	Section 50.4 - Administration de la nature et des forêts				
50.4.74.000	Administration générale: acquisition de véhicules automoteurs	60.000	-36.780,00	23.219,00	36.781,00
	Section 51.6 - Ponts et chaussées				
51.6.73.011	Chemins repris: redressement et aménagement de la chaussée, amélioration et réfection des revêtements. (Sans distinction d'exercice)	10.000.000	-63.669,00	9.347.991,01	652.008,99

Source chiffres : compte général 2012; tableau : Cour des comptes

Tableau 23 : Les crédits sous-estimés ayant été majorés par voie de transfert supérieur à 25.000 euros

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Sous-estimation
	01 - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES				
	Section 01.6 - Défense nationale				
01.6.12.000	Indemnités pour services de tiers	182.420	50.700,00	233.116,69	50.696,69
01.6.12.021	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carburants et combustibles. (Sans distinction d'exercice)	293.000	97.000,00	389.719,76	96.719,76
01.6.12.080	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	1.265.000	102.800,00	1.367.262,52	102.262,52
01.6.12.190	Frais de stage à l'étranger; frais de cours; dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles)	1.250.000	144.180,00	1.368.492,06	118.492,06
	Section 01.7 - Coopération au développement et action humanitaire				
01.7.12.012	Frais de route et de séjour et de voyages statutaires à l'étranger effectués dans le cadre de missions de coopération au développement et d'action humanitaire	475.000	64.384,29	539.384,29	64.384,29
01.7.12.300	Suivi, contrôle et évaluation de projets et de programmes de coopération au développement. (Sans distinction d'exercice)	630.000	52.280,97	682.195,61	52.195,61
	02 - MINISTERE DE LA CULTURE				
	Section 02.0 - Culture: dépenses générales				
02.0.12.001	Mesures en faveur de la langue luxembourgeoise: indemnités pour services de tiers	580.000	33.402,00	604.446,50	24.446,50
02.0.33.010	Subsides aux associations pour la réalisation d'activités culturelles	500.000	116.500,00	615.700,00	115.700,00
02.0.33.017	Participation au financement des activités de l'agence luxembourgeoise d'action culturelle	357.334	80.000,00	428.794,00	71.460,00
02.0.41.015	Participation de l'Etat aux frais de gestion de l'espace d'exposition "Casino Luxembourg - Forum d'art contemporain"	1.750.000	85.500,00	1.835.500,00	85.500,00

Tableau 23 : Les crédits sous-estimés ayant été majorés par voie de transfert supérieur à 25.000 euros

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Sous-estimation
	03 - MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE				
	Section 03.0 - Enseignement supérieur.- Dépenses générales				
03.0.12.142	Frais d'organisation de la foire des études et de la formation	269.000	66.849,00	335.848,78	66.848,78
03.0.12.221	Evaluation externe de l'Université: frais divers	361.000	38.287,00	395.889,67	34.889,67
	Section 03.2 - Recherche et innovation				
03.2.12.190	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	1.000	64.000,00	55.711,88	54.711,88
	04 - MINISTERE DES FINANCES				
	Section 04.6 - Douanes et accises				
04.6.12.020	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	270.000	31.000,00	300.241,52	30.241,52
	05 - MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR				
	Section 05.0 - Economie				
05.0.12.300	Direction de la propriété intellectuelle: remboursement des frais en rapport avec les dépôts de brevets européens et divers autres frais	150.000	56.736,00	206.019,20	56.019,20
05.0.41.010	Participation financière de l'Etat dans l'intérêt des projets de recherche, de développement et d'innovation réalisés par l'Observatoire de la compétitivité en collaboration avec le Statec et divers organismes de recherche. (Sans distinction d'exercice)	500.000	40.000,00	540.000,00	40.000,00
	06 - MINISTERE DES CLASSES MOYENNES ET DU TOURISME				
	Section 06.0 - Classes moyennes				
06.0.12.120	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice)	30.000	35.000,00	46.945,24	16.945,24
06.0.41.002	Actions en faveur de la revalorisation du travail manuel: participation aux frais	85.000	50.000,00	135.000,00	50.000,00

Tableau 23 : Les crédits sous-estimés ayant été majorés par voie de transfert supérieur à 25.000 euros

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Sous-estimation
	Section 06.1 - Tourisme				
06.1.33.029	Subsides aux syndicats d'initiative, aux ententes de syndicats d'initiatives et aux autres associations sans but lucratif exerçant une activité notable dans l'intérêt du tourisme national	83.000	36.600,00	117.193,29	34.193,29
	07 - MINISTERE DE LA JUSTICE				
	Section 07.2 - Etablissements pénitentiaires				
07.2.12.050	Centre pénitentiaire de Luxembourg: achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Sans distinction d'exercice)	283.500	35.800,00	319.254,09	35.754,09
	08 - MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE				
	Section 08.3 - Institut national d'Administration Publique				
08.3.12.001	Formation continue et cours de perfectionnement: indemnités pour services de tiers	257.437	30.000,00	275.833,74	18.396,74
	09 - MINISTERE DE L'INTERIEUR ET A LA GRANDE REGION				
	Section 09.5 - Police grand-ducale				
09.5.12.021	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carburants et combustibles. (Sans distinction d'exercice)	1.083.000	50.000,00	1.131.787,64	48.787,64
09.5.12.022	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: divers. (Sans distinction d'exercice)	1.115.300	32.500,00	1.143.072,14	27.772,14
09.5.12.040	Frais de bureau	550.000	67.000,00	611.478,21	61.478,21
09.5.12.050	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications	1.155.000	30.000,00	1.178.107,78	23.107,78
	Section 09.6 - Administration des services de secours				
09.6.12.021	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs: carburants et combustibles	93.000	29.660,00	117.904,55	24.904,55
	Section 09.9 - Administration de la gestion de l'eau				
09.9.12.312	Conventions Rombach-Martelage et stations d'épuration du Lac de la Haute-Sûre. (Sans distinction d'exercice)	801.970	128.569,59	926.049,21	124.079,21

Tableau 23 : Les crédits sous-estimés ayant été majorés par voie de transfert supérieur à 25.000 euros

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Sous-estimation
	10 ET 11 - MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE				
	Section 10.2 - Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques				
10.2.12.221	Innovation pédagogique: recherche, conception et mise en oeuvre de projets. (Sans distinction d'exercice)	1.032.867	101.765,00	1.132.897,45	100.030,45
10.2.12.222	Agence pour le développement de la qualité scolaire: dépenses diverses. (Sans distinction d'exercice)	1.076.970	105.139,00	1.181.175,14	104.205,14
	Section 11.4 - Sports.- Dépenses générales				
11.4.33.022	Participation dans les indemnités d'entraîneurs fédéraux engagés avec l'agrément et sous le contrôle de l'Etat	1.301.475	38.012,00	1.339.487,00	38.012,00
	12 ET 13 - MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE L'INTEGRATION				
	Section 12.4 - Fonds national de solidarité				
12.4.12.080	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: exploitation et entretien des bâtiments	77.974	34.230,00	103.190,51	25.216,51
12.4.12.250	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: frais d'exploitation courants	395.410	25.510,00	420.920,00	25.510,00
	Section 12.5 - Caisse nationale des prestations familiales				
12.5.12.080	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: exploitation et entretien des bâtiments	437.600	79.476,08	517.076,08	79.476,08
	Section 13.0 - Office national de l'enfance				
13.0.33.008	Participation de l'Etat aux frais des mesures d'aide à l'enfance et à la famille par des forfaits horaires	1.500.000	5.906.686,00	5.568.006,76	4.068.006,76
	12 ET 13 - MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE L'INTEGRATION				
	Section 12.4 - Fonds national de solidarité				
12.4.12.080	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement: exploitation et entretien des bâtiments	77.974	34.230,00	103.190,51	25.216,51

Tableau 23 : Les crédits sous-estimés ayant été majorés par voie de transfert supérieur à 25.000 euros

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Sous-estimation
	14 - MINISTERE DE LA SANTE				
	Section 14.1 - Direction de la santé				
14.1.12.250	Service du directeur de la santé: frais de bureau, frais d'exploitation des voitures de service et dépenses diverses	176.000	30.000,00	185.517,04	9.517,04
	Section 14.2 - Laboratoire national de santé				
14.2.12.309	Médecine légale: Frais de fonctionnement du laboratoire d'analyses ADN	194.000	115.000,00	300.927,05	106.927,05
	19 - MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL				
	Section 19.3 - Sylviculture				
19.3.12.140	Frais de publicité, de sensibilisation et d'information, dépenses diverses	35.000	36.000,00	70.388,84	35.388,84
	20 ET 21 - MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES				
	Section 20.0 - Dépenses générales				
20.0.12.130	Frais de publication. (Sans distinction d'exercice)	45.000	28.000,00	63.728,94	18.728,94
	Section 20.1 - Département de l'aménagement du territoire (DATer)				
20.1.12.250	Frais de fonctionnement de l'unité de coordination ESPON)	457.000	200.000,00	657.000,00	200.000,00
	Section 20.2 - Environnement: Dépenses générales				
20.2.12.082	Bâtiments: exploitation et entretien. (Sans distinction d'exercice)	40.000	30.700,00	70.633,73	30.633,73
	Section 20.3 - Administration de l'environnement				
20.3.12.040	Frais de bureau	42.000	62.825,00	90.561,11	48.561,11

Tableau 23 : Les crédits sous-estimés ayant été majorés par voie de transfert supérieur à 25.000 euros

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Sous-estimation
	Section 21.6 - Ponts et chaussées.- Dépenses générales				
21.6.12.020	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs. (Sans distinction d'exercice)	2.300.000	83.781,00	2.366.419,80	66.419,80
	Section 21.7 - Ponts et chaussées.- Travaux propres				
21.7.14.000	Voirie de l'Etat: travaux d'entretien et de réparation. (Sans distinction d'exercice et non susceptible de transfert à d'autres articles)	6.125.000	506.672,00	6.631.353,59	506.353,59
	31 - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES				
	Section 31.1 - Relations internationales.- Missions luxembourgeoises à l'étranger				
31.1.74.250	Acquisition de voitures automobiles, de machines de bureau, de mobilier et d'autres équipements. (Sans distinction d'exercice)	502.000	40.000,00	511.679,47	9.679,47
	Section 31.6 - Défense nationale				
31.6.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux	270.500	25.645,00	296.104,83	25.604,83
	39 - MINISTERE DE L'INTERIEUR ET A LA GRANDE REGION				
	Section 39.6 - Administration des services de secours				
39.6.74.050	Acquisition d'équipements informatiques	194.002	32.107,00	226.015,08	32.013,08
39.6.74.060	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	204.732	74.400,00	273.385,86	68.653,86
	50 ET 51 MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES				
	Section 50.4 - Administration de la nature et des forêts				
50.4.74.001	Préposés forestiers: acquisition de véhicules automoteurs	170.000	38.980,00	208.971,00	38.971,00
	Section 51.6 - Ponts et chaussées				
51.6.73.019	Installation de nouveaux équipements d'éclairage public et remplacement d'équipements d'éclairage public vétustes: travaux d'installation. (Sans distinction d'exercice)	700.000	35.000,00	734.564,74	34.564,74

Source chiffres : compte général 2012 ; tableau : Cour des comptes

Tableau 24 : Les crédits transférés dépassant au moins 90% du crédit voté

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé
	01 - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES			
	Section 01.6 - Défense nationale			
01.6.12.191	Reconversion des soldats volontaires de l'armée	50.000	-45.800,00	3.952,65
01.6.12.302	Frais en relation avec le "Partenariat pour la paix" et la coopération militaire: dépenses diverses	22.500	-21.800,00	603,75
	02 - MINISTERE DE LA CULTURE			
	Section 02.0 - Culture: dépenses générales			
02.0.12.301	Centre de rencontre et d'animation culturelle: frais divers	9.000	-8.949,00	0,00
	Section 02.1 - Service des sites et monuments nationaux			
02.1.12.300	Frais de restauration d'objets du patrimoine mobilier de l'Etat. (Sans distinction d'exercice)	11.800	-11.800,00	0,00
02.1.33.010	Conservation, restauration et mise en valeur d'objets du patrimoine mobilier: subsides à des syndicats et à d'autres associations sans but lucratif	3.000	-3.000,00	0,00
02.1.34.070	Conservation, restauration et mise en valeur d'objets du patrimoine mobilier: subsides à des particuliers	3.000	-3.000,00	0,00
02.1.43.000	Conservation, restauration et mise en valeur d'objets du patrimoine mobilier: subsides aux communes et aux syndicats de communes	3.000	-3.000,00	0,00
	03 - MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE			
	Section 03.0 - Enseignement supérieur.- Dépenses générales			
03.0.12.020	Frais d'exploitation des véhicules automoteurs	2.500	-2.500,00	0,00
03.0.12.060	Location et entretien des installations de télécommunications	1.000	-1.000,00	0,00
03.0.12.303	Organisation des journées nationales d'éthique et de séminaires dans le cadre de la recherche sur la résolution de conflits: dépenses diverses	1.000	-1.000,00	0,00
	04 - MINISTERE DES FINANCES			
	Section 04.1 - Inspection générale des finances			
04.1.12.190	Colloques, séminaires, stages et journées d'études et frais d'organisation et de participation	2.000	-2.000,00	0,00

Tableau 24 : Les crédits transférés dépassant au moins 90% du crédit voté

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé
	05 - MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR			
	Section 05.0 - Economie			
05.0.12.144	Frais de publication	9.000	-9.000,00	0,00
	06 - MINISTERE DES CLASSES MOYENNES ET DU TOURISME			
	Section 06.0 - Classes moyennes			
06.0.33.010	Subsides dans l'intérêt du fonctionnement du comité national de recherches organisé dans le cadre de l'institut international des classes moyennes	3.000	-3.000,00	0,00
	Section 06.1 - Tourisme			
06.1.33.022	Participation aux frais de réalisation d'un guide de randonnées par les Editions Guy Binsfeld	12.000	-12.000,00	0,00
	08 - MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE			
	Section 08.4 - Sécurité dans la fonction publique			
08.4.12.080	Bâtiments: exploitation et entretien	500	-500,00	0,00
08.4.12.300	Achats de biens et de services spécifiques	620	-620,00	0,00
	09 - MINISTERE DE L'INTERIEUR ET A LA GRANDE REGION			
	Section 09.6 - Administration des services de secours			
09.6.12.150	Prise en charge des honoraires restés en souffrance dans le cadre du S.A.M.U.	1.000	-1.000,00	0,00
	10 ET 11 - MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE			
	Section 10.0 - Dépenses générales			
10.0.12.126	Frais d'experts et d'études en matière statistique. (Sans distinction d'exercice)	9.000	-8.905,00	0,00
	Section 10.2 - Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques			
10.2.12.195	Conseil scientifique: indemnités pour services de tiers	10.000	-9.500,00	424,00

Tableau 24 : Les crédits transférés dépassant au moins 90% du crédit voté

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé
	12 ET 13 - MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE L'INTEGRATION			
	Section 12.8 - Centre socio-éducatif de l'Etat			
12.8.11.131	Institut d'enseignement socio-éducatif: indemnités pour services extraordinaires	1.000	-1.000,00	0,00
	Section 13.0 - Office national de l'enfance			
13.0.33.001	Participation de l'Etat aux frais des services de placement familial conventionnés	2.040.671	-1.934.165,00	106.506,00
13.0.33.003	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de l'aide socio-éducative en milieu ouvert (centres d'accompagnement en milieu ouvert)	1 941.265	-1.941.265,00	0,00
13.0.33.004	Participation de l'Etat aux frais de l'aide socio-familiale en famille	199.735	-199.735,00	0,00
13.0.33.006	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement des services conventionnés de logement pour jeunes en milieu ouvert	1.879.172	-1.831.521,00	47.651,00
	15 - MINISTERE DU LOGEMENT			
	Section 15.0 - Logement			
15.0.12.030	Fourniture de vêtements de travail et de protection	400	-400,00	0,00
15.0.12.190	Colloques, séminaires, stages et journées d'études: frais d'organisation et de participation	800	-740,00	60,00
	16 - MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI			
	Section 16.0 - Travail. - Dépenses générales			
16.0.12.141	Frais de rédaction et d'édition de documentation en rapport avec la législation du travail	85.000	-85.000,00	0,00
	Section 16.1 - Agence pour le développement de l'emploi			
16.1.12.150	Prestations médicales et paramédicales liées au fonctionnement de la Commission mixte	2.500	-2.500,00	0,00
	17/18 - MINISTERE DE LA SECURITE SOCIALE			
	Section 17.2 - Contrôle médical de la sécurité sociale			
17.2.11.130	Indemnités pour services extraordinaires	521	-521,00	0,00
17.2.12.000	Indemnités pour services de tiers	595	-595,00	0,00

Tableau 24 : Les crédits transférés dépassant au moins 90% du crédit voté

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé
	Section 17.6 - Cellule d'évaluation et d'orientation			
17.6.12.000	Indemnités pour services de tiers	500	-500,00	0,00
17.6.12.080	Bâtiments: exploitation et entretien	100	-100,00	0,00
17.6.12.191	Frais d'organisation de la Journée Nationale de l'Assurance Dépendance. (Sans distinction d'exercice)	100	-100,00	0,00
	19 - MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL			
	Section 19.3 - Sylviculture			
19.3.12.130	Frais de publication	36.000	-36.000,00	0,00
	20 ET 21 - MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES			
	Section 20.2 - Environnement: Dépenses générales			
20.2.12.125	Frais d'experts et d'études en matière informatique	1.500	-1.500,00	0,00
	Section 21.0 - Direction de l'aviation civile			
21.0.12.030	Fourniture de vêtements de travail et de protection	1.200	-1.200,00	0,00
	30 - MINISTERE D'ETAT			
	Section 30.5 - Conseil économique et social			
30.5.74.020	Acquisition d'installations de télécommunications	2.000	-1.800,00	0,00
	31 - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES			
	Section 31.6 - Défense nationale			
31.6.74.020	Acquisition d'installations de télécommunications	2.000	-2.000,00	0,00
	32 - MINISTERE DE LA CULTURE			
	Section 32.0 - Culture: dépenses générales			
32.0.74.300	Centre de rencontre et d'animation culturelle: acquisition de matériel didactique et d'équipement pour les ateliers d'enfants	2.000	-1.900,00	0,00

Tableau 24 : Les crédits transférés dépassant au moins 90% du crédit voté

Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé
	35 - MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR			
	Section 35.4 - Conseil de la concurrence			
35.4.74.060	Acquisition de logiciels	500	-500,00	0,00
	36 - MINISTERE DES CLASSES MOYENNES ET DU TOURISME			
	Section 36.0 - Classes moyennes			
36.0.74.060	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels	3.000	-3.000,00	0,00
	39 - MINISTERE DE L'INTERIEUR ET A LA GRANDE REGION			
	Section 39.1 - Finances communales			
39.1.63.003	Participation de l'Etat aux frais de la construction des infrastructures nécessaires pour l'éducation précoce. (Sans distinction d'exercice)	714.500	-714.500,00	0,00
	42 ET 43 - MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE L'INTEGRATION			
	Section 42.0 - Famille			
42.0.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux	2.000	-2.000,00	0,00
	44 - MINISTERE DE LA SANTE			
	Section 44.2 - Laboratoire national de santé			
44.2.74.171	Crédit d'équipement du Registre Morphologique des Tumeurs	2.200	-2.200,00	0,00

Source chiffres : compte général 2012; tableau : Cour des comptes

Tableau 25 : Crédits non limitatifs dépassés de plus de 50%

Article	Libellé	Crédit voté	Liquidé	Dépassement effectif
00 - MINISTERE D'ETAT				
Section 00.4 – Gouvernement				
00.4.12.000	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	3.500	5.654,95	2.054,95
00.4.12.120	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	240.000	364.686,77	123.986,77
00.4.12.305	Frais en relation avec l'organisation de conférences, de colloques, de séminaires nationaux et internationaux à Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150.000	293.960,89	143.960,89
00.4.12.350	Dépenses diverses jugées opportunes par le gouvernement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	50.000	78.664,32	28.664,32
00.4.12.380	Réseau radio intégré et unique pour les besoins de divers services publics: installation et location de lignes téléphoniques; redevances; entretien et réparation des équipements radio-électriques; consommation; frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	267.000	1.213.079,23	946.079,23
01 - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES				
Section 01.0 - Dépenses générales				
01.0.12.340	Comité de coordination pour l'installation d'institutions et d'organismes européens: frais de fonctionnement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	143.800	238.038,95	94.238,95
Section 01.1 - Relations internationales.- Missions luxembourgeoises à l'étranger				
01.1.12.011	Frais de déménagement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	528.000	804.121,66	276.121,66
Section 01.2 - Relations internationales.- Contributions à des organismes internationaux				
01.2.35.030	Contributions obligatoires aux divers budgets et aux autres dépenses communes des institutions internationales et frais s'y rattachant; autres dépenses à caractère international. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.460.666	8.476.646,84	3.015.980,84
01.2.35.060	Contributions volontaires à des actions internationales à caractère politique ou économique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	425.000	10.324.754,27	9.899.754,27

Tableau 25 : Crédits non limitatifs dépassés de plus de 50%

Article	Libellé	Crédit voté	Liquidé	Dépassement effectif
Section 01.4 – Immigration				
01.4.12.000	Frais de traduction et d'interprétation et autres indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	130.000	297.935,49	167.935,49
01.4.12.301	Titres de séjour: frais d'acquisition de matériel; entretien et réparation de machines; dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	75.000	153.865,96	78.865,96
Section 01.5 - Direction de la Défense				
01.5.12.120	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	2.000	6.500,00	4.500,00
Section 01.7 - Coopération au développement et action humanitaire				
01.7.32.020	Congé de la coopération au développement: indemnités compensatoires et indemnités forfaitaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	20.000	39.854,02	19.854,02
02 - MINISTERE DE LA CULTURE				
Section 02.0 - Culture: dépenses générales				
02.0.41.012	Dotation à l'établissement public "Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine Charlotte". (Crédit non limitatif)	8.079.000	21.507.297,00	13.428 297,00
02.0.93.000	Alimentation du fonds social culturel. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.070.000	1.640.600,00	570.600,00
Section 02.2 - Musée national d'histoire et d'art				
02.2.12.220	Recherches historiques et travaux de caractère archéologique (fouilles d'urgence): dépenses diverses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	124.000	661.262,34	537.262,34
03 - MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE				
Section 03.0 - Enseignement supérieur.- Dépenses générales				
03.0.12.080	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif)...	39.928	90.982,19	49.054,19
04 - MINISTERE DES FINANCES				
Section 04.0 - Dépenses générales				
04.0.12.012	Frais de route et de séjour à l'étranger. (Crédit non limitatif).....	510.000	768.277,48	258.277,48

Tableau 25 : Crédits non limitatifs dépassés de plus de 50%

Article	Libellé	Crédit voté	Liquidé	Dépassement effectif
04.0.12.120	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	38.227,91	37.144,91
	Section 04.2 - Trésorerie de l'Etat			
04.2.23.010	Pertes de change en relation avec des paiements de factures en devises. (Crédit non limitatif).....	250.000	1.000.122,54	750.122,54
	Section 04.4 - Contributions directes			
04.4.12.110	Frais de contentieux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	140.000	322.563,35	182.563,35
	Section 04.5 - Enregistrement et domaines			
04.5.12.310	Frais de poursuite et d'instance; frais hypothécaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	450.000	1.199.660,81	749.660,81
04.5.23.000	Intérêts des consignations et dépôts. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	125.000	200.000,00	75.000,00
	Section 04.6 - Douanes et accises			
04.6.12.330	Honoraires et frais d'experts; frais d'analyse et de contrôle; frais d'interprètes et frais de traduction; frais judiciaires; dommages-intérêts; restitution d'intérêts de retard; indemnités pour visiteuses; frais de manutention et frais de destruction de marchandises saisies. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	10.000	26.354,85	16.354,85
	Section 04.8 - Dette publique			
04.8.12.300	Commissions bancaires, frais de notation, frais d'avocats, frais de cotation en bourse, abonnements aux systèmes d'informations financières et autres frais connexes à l'émission et la gestion de la dette publique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	50.000	2.091.656,14	2.041.656,14
	05 - MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR			
	Section 05.4 - Conseil de la concurrence			
05.4.12.120	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	6.267,50	5.349,50
	07 - MINISTERE DE LA JUSTICE			
	Section 07.1 - Services judiciaires			
07.1.12.310	Assistance judiciaire. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	3.500.000	6.739.554,95	3.239.554,95

Tableau 25 : Crédits non limitatifs dépassés de plus de 50%

Article	Libellé	Crédit voté	Liquidé	Dépassement effectif
	08 - MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE			
	Section 08.0 - Fonction publique et réforme administrative.- Dépenses diverses			
08.0.11.170	Indemnisation des fonctionnaires et anciens fonctionnaires ayant subi un dommage en raison de leur qualité ou de leurs fonctions. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	40.000	91.010,43	51.010,43
08.0.11.311	Traitements des fonctionnaires, indemnités des employés et salaires des ouvriers ainsi que rémunérations d'autres agents publics en tout ou en partie à charge de l'Etat: dépenses non imputables sur un crédit budgétaire spécifique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	288.156,62	288.056,62
08.0.11.313	Régularisation de montants indûment versés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	601.153,10	601.053,10
08.0.12.050	Achat de biens et de services postaux et de télécommunications. (Crédit non limitatif)	25 000	48.650,68	23.650,68
08.0.12.110	Honoraires d'avocats pour actions judiciaires ordonnées par l'administration. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	30.000	107.212,69	77.212,69
	09 - MINISTERE DE L'INTERIEUR ET A LA GRANDE REGION			
	Section 09.5 - Police grand-ducale			
09.5.11.060	Remboursement à la Ville de Luxembourg des rémunérations des agents chargés temporairement de certaines missions au sein de la Direction régionale de la Police Grand-Ducale à Luxembourg. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	248.502,94	248.402,94
09.5.11.150	Indemnités pour heures supplémentaires. (Crédit non limitatif).....	350 000	881.172,24	376.672,24
09.5.12.360	Dépenses afférentes aux mesures d'ordre public; examens médicaux et autres frais connexes. (Crédit non limitatif).....	15 000	347.623,45	332.623,45
09.5.35.060	Contributions à des organismes internationaux. (Crédit non limitatif).....	478 000	2.566.670,99	2.088.670,99
	Section 09.9 - Administration de la gestion de l'eau			
09.9.12.041	Préparation des cartes des zones inondables conformément à la directive 2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	88.042,15	87.942,15

Tableau 25 : Crédits non limitatifs dépassés de plus de 50%

Article	Libellé	Crédit voté	Liquidé	Dépassement effectif
	10 ET 11 - MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE			
	Section 10.0 - Dépenses générales			
10.0.12.080	Bâtiments: exploitation et entretien. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	22.103	137.273,99	78.870,99
	Section 10.3 - Centre de psychologie et d'orientation scolaire			
10.3.34.061	Subsides en faveur des élèves suivant l'enseignement secondaire et l'enseignement secondaire technique au Grand-Duché de Luxembourg. (Crédit non limitatif)	2.255.000	4.202.480,05	1.947.480,05
	Section 10.7 - Education différenciée			
10.7.12.000	Indemnités pour services de tiers. (Crédit non limitatif)	10.000	19.108,74	5.608,74
	Section 11.0 - Enseignement fondamental			
11.0.43.008	Participation aux frais des communes pour la prise en charge d'enfants de réfugiés. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	125.000	231.245,57	106.245,57
11.0.43.010	Remboursement au Fonds de dépenses communales. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	3.929.447,93	3.929.347,93
	Section 11.1 - Enseignement secondaire et enseignement secondaire technique			
11.1.11.150	Indemnités pour heures supplémentaires du personnel non enseignant. (Crédit non limitatif)	100	16.363,10	16.263,10
11.1.12.100	Loyers d'immeubles et charges locatives accessoires payés à des secteurs autres que le secteur des administrations publiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	979.381	2.264.701,48	1.285.320,48
	Section 11.3 - Service de la formation professionnelle			
11.3.11.130	Indemnités pour services extraordinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	404.000	803.962,16	399.962,16
11.3.11.150	Indemnités pour heures supplémentaires prestées par les agents des centres de formation professionnelle continue. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	260.000	519.870,28	259.870,28
11.3.32.021	Congé individuel de formation: indemnités compensatoires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.606.570	2.606.160,91	999.590,91

Tableau 25 : Crédits non limitatifs dépassés de plus de 50%

Article	Libellé	Crédit voté	Liquidé	Dépassement effectif
	12 ET 13 - MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE L'INTEGRATION			
	Section 12.1 - Service d'action socio-familiale.- Enfants et adultes			
12.1.31.040	Participation de l'Etat aux frais de fonctionnement de structures privées dans le cadre du chèque-service accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	48.000.000	77.136.253,13	29.136.253,13
12.1.33.030	Participation exceptionnelle et transitoire de l'Etat aux frais de fonctionnement des services d'hébergement et d'activités de jour pour personnes handicapées, suite à la nécessité, pour les institutions concernées, de disposer d'un délai d'adaptation et d'organisation en raison de l'entrée en vigueur d'un nouveau type de financement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	726.607,53	726.507,53
	Section 12.2 - Solidarité			
12.2.43.000	Remboursement aux communes de la part de l'Etat dans les frais d'entretien de diverses catégories d'indigents indigènes exposés tant dans le pays qu'à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	96.227,05	96.127,05
12.2.43.001	Remboursement aux communes des frais incombant à l'Etat du chef de l'entretien d'indigents étrangers et indigènes dont le domicile de secours n'a pu être déterminé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	784,07	684,07
	Section 12.3 - Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration			
12.3.33.012	Prise en charge, entretien et encadrement de demandeurs de protection internationale; aides en vue d'un retour au pays d'origine; activités péri et parascolaires; dégâts causés à des tiers; frais de contentieux; fonctionnement des foyers d'accueil. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	8.500.000	16.493.218,55	7.993.218,55
	Section 12.6 - Maisons d'enfants de l'Etat			
12.6.12.150	Prestations médicales, paramédicales et vétérinaires. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	60.000	99.480,21	39.480,21
	14 - MINISTERE DE LA SANTE			
	Section 14.0 - Ministère de la santé			
14.0.12.122	Mise en oeuvre de la réforme du système de soins de santé et planification hospitalière et extrahospitalière: frais d'experts, d'études et de publication. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	180.000	809.077,79	556.077,79

Tableau 25 : Crédits non limitatifs dépassés de plus de 50%

Article	Libellé	Crédit voté	Liquidé	Dépassement effectif
14.0.34.011	Traitement des maladies sociales et d'autres affections; prise en charge de frais d'hospitalisation et frais de traitement de personnes indigentes: subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	500.000	799.982,90	299.982,90
	Section 14.1 - Direction de la santé			
14.1.12.341	Frais d'installation d'un réseau d'échange de données internationales en matière de médicaments. (Crédit non limitatif)	4.000	12.103,45	8.103,45
	Section 14.2 - Laboratoire national de santé			
14.2.12.304	Acquisition de biens et services spécifiques en vue de la recherche médicale suite à un legs fait au Laboratoire national de santé. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	23.684,85	23.584,85
14.2.12.312	Frais en relation avec le déménagement à Dudelange. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	123.912,50	123.812,50
	15 - MINISTERE DU LOGEMENT			
	Section 15.0 - Logement			
15.0.12.122	Frais d'experts et d'études nécessaires à la transposition et la mise en place du Paquet Logement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	150.000	239.427,76	89.427,76
15.0.43.000	Participation aux charges d'intérêt concernant la construction d'ensembles de logements destinés à la vente: aide aux communes (article 25 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	5.000	376.948,00	371.948,00
	16 - MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI			
	Section 16.4 - Fonds pour l'emploi			
16.4.93.001	Dotations extraordinaires du fonds pour l'emploi. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	120.000.000	190.000.000,00	70.000.000,00
	Section 16.5 - Mesures dans l'intérêt de l'emploi, respectivement du réemploi des accidentés de la vie et des personnes handicapées			
16.5.31.050	Participations au salaire des travailleurs handicapés allouées en application de l'article 15 de la loi du 12 septembre 2003 sur les travailleurs handicapés ainsi que du règlement grand-ducal d'application; enquêtes et expertises à effectuer en exécution de la même loi. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	7.801.904	11.979.407,62	4.177.503,62

Tableau 25 : Crédits non limitatifs dépassés de plus de 50%

Article	Libellé	Crédit voté	Liquidé	Dépassement effectif
	17/18 - MINISTERE DE LA SECURITE SOCIALE			
	Section 17.3 - Conseil arbitral de la sécurité sociale			
17.3.12.150	Rapports médicaux, frais d'expertises et frais de déplacement y relatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	175.000	278.976,80	103.976,80
	Section 17.4 - Conseil supérieur de la sécurité sociale			
17.4.12.150	Frais d'expertises médicales et frais de déplacement y relatifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)..	14.000	24.856,24	10.856,24
	19 - MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL			
	Section 19.0 - Agriculture. - Dépenses générales			
19.0.12.121	Unité de contrôle: frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif).....	1.000	12.957,28	11.957,28
	20 ET 21 - MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES			
	Section 20.2 - Environnement: Dépenses générales			
20.2.12.301	Mesures à prendre en cas d'intervention pour remise en état de lieux dans l'intérêt de la protection et de la sauvegarde de l'environnement et de la qualité des sols. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	1.500	12.174,28	10.674,28
	Section 20.7 - Transports publics et ferroviaires			
20.7.33.012	Subsides à l'Association des Transports Scolaires des Elèves de l'Ecole Européenne (ATSEE). (Crédit non limitatif).....	100	250.000,00	249.900,00
20.7.34.092	Transports sur commande dans l'intérêt de personnes infirmes à mobilité réduite. (Crédit non limitatif).....	4.370.000	7.508.742,17	3.138.742,17
20.7.43.003	Participation aux frais d'études et d'information des communes et syndicats de communes dans le cadre de l'élaboration des plans de déplacement locaux. (Crédit non limitatif).....	100	21.447,50	21.347,50
	Section 20.9 - Navigation et transports fluviaux			
20.9.12.120	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	53.100	112.848,61	59.748,61
	Section 21.0 - Direction de l'aviation civile			
21.0.12.121	Frais liés à la surveillance des activités aéronautiques. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	15.000	281.266,86	266.266,86

Tableau 25 : Crédits non limitatifs dépassés de plus de 50%

Article	Libellé	Crédit voté	Liquidé	Dépassement effectif
	Section 21.5 - Travaux publics.- Dépenses générales			
21.5.12.100	Location à long terme d'immeubles scolaires et administratifs pour les besoins de l'Etat: loyers et charges accessoires, expertises et études, dépenses et frais connexes, participation à des dépenses. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	12.700.000	30.233.123,03	17.533.123,03
21.5.12.120	Frais d'experts et d'études. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	136.000	387.634,90	251.634,90
	Section 21.9 - Bâtiments publics.- Compétences propres			
21.9.12.300	Frais de déménagement des services publics. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	700.000	1.205.186,59	505.186,59
	31 - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES			
	Section 31.1 - Relations internationales.- Missions luxembourgeoises à l'étranger			
31.1.74.251	Frais d'installation et d'équipement de nouvelles missions luxembourgeoises à l'étranger. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	26.000	68.851,74	42.851,74
	33 - MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE			
	Section 33.0 - Enseignement supérieur.- Dépenses générales			
33.0.53.010	Aide financière de l'Etat pour études supérieures: garantie de l'Etat (loi du 22 juin 2000). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	195.689,95	195.589,95
	34 - MINISTERE DES FINANCES			
	Section 34.0 - Dépenses générales			
34.0.71.050	Acquisition auprès de secteurs autres que le secteur des administrations publiques d'immeubles à incorporer dans le domaine de l'Etat. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	13.000.000	20.371.037,70	7.371.037,70
34.0.81.035	Participation dans le capital social de sociétés, de groupements d'intérêt économique ou d'autres organismes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	10.000	177.428.400,00	177.418.400,00
34.0.84.070	Banque européenne d'investissement: augmentation de la souscription du Grand-Duché moyennant versement en espèces; versements en application du cautionnement des ressources propres engagées par la banque dans le cadre des conventions financières avec des pays non communautaires. (Crédit non limitatif)	100	11.347.500,00	11.347.400,00

Tableau 25 : Crédits non limitatifs dépassés de plus de 50%

Article	Libellé	Crédit voté	Liquidé	Dépassement effectif
	Section 34.6 - Douanes et accises			
34.6.74.040	Acquisition d'équipements spéciaux. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	36.000	2.134.566,26	2.098.566,26
34.6.74.060	Acquisition de logiciels, brevets et autres biens incorporels. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.276.000	2.537.539,04	1.261.539,04
	Section 34.8 - Dette publique			
34.8.91.006	Appel à la garantie de l'Etat et ajustements de valeur d'opérations de trésorerie liées aux risques de crédit et aux risques de marché. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	100	32.620.000,00	32.619.900,00
	35 - MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DU COMMERCE EXTERIEUR			
	Section 35.0 - Economie			
35.0.51.041	Application de la législation en matière de développement et de diversification économiques: création et aménagement d'infrastructures extraordinaires, y compris la mise en valeur de terrains et bâtiments, dépenses et frais connexes, participation à des dépenses et subsides. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.350.000	3.250.000,00	1.900.000,00
35.0.81.030	Participation dans le capital social de sociétés ou à des Groupements d'Intérêt Economique. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100	6.204.607,00	6.204.507,00
	39 - MINISTERE DE L'INTERIEUR ET A LA GRANDE REGION			
	Section 39.5 - Police grand-ducale			
39.5.72.000	Construction de bâtiments dans le pays: Travaux effectués par le secteur administrations publiques. (Crédit non limitatif).....	100	693.114,30	693.014,30
	45 - MINISTERE DU LOGEMENT			
	Section 45.0 - Logement			
45.0.51.042	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs: aide aux sociétés fondées sur la base de la loi modifiée du 29 mai 1906 sur les habitations à bon marché (articles 27 et 29 de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice)	1.790.000	2.777.972,00	987.972,00

Tableau 25 : Crédits non limitatifs dépassés de plus de 50%

Article	Libellé	Crédit voté	Liquidé	Dépassement effectif
45.0.63.003	Participation aux frais de construction, d'acquisition et d'aménagement de logements locatifs: aide aux communes et aux établissements publics placés sous la surveillance des communes (articles 27, 29 et 30ter de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	8.184.000	14.517.435,00	6.333.435,00
45.0.63.006	Participation aux frais de construction d'infrastructures de garde et d'éducation dans le cadre de projets de construction d'ensembles: aide aux communes (article 26bis de la loi modifiée du 25.2.1979). (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	400.000	2.171.532,00	1.771.532,00
45.0.63.007	Aide revenant aux communes pour financer le coût des infrastructures liées à l'augmentation substantielle du nombre de leurs habitants. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	26.000.000	41.394.829,00	15.394.829,00
45.0.81.030	Fonds pour le développement du logement et de l'habitat: majoration de la dotation. (Crédit non limitatif).....	1.000.000	7.500.000,00	6.500.000,00
49 - MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA VITICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL				
Section 49.3 - Sylviculture				
49.3.63.000	Participation de l'Etat au financement de la construction de chemins forestiers par les communes. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	100.000	513.905,71	413.905,71
50 ET 51 MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES				
Section 50.3 - Administration de l'Environnement				
50.3.53.000	Mesures destinées à promouvoir une utilisation rationnelle de l'énergie, une utilisation des énergies renouvelables et nouvelles et une réalisation d'économies d'énergie. - Participation aux frais d'études et aux dépenses d'investissement. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	9.000.000	16.797.248,64	7.797.248,64
Section 51.7 - Fonds d'investissements publics				
51.7.93.001	Alimentation du fonds d'investissements publics administratifs. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	56.400.000	156.400.000,00	100.000.000,00
51.7.93.004	Alimentation du fonds pour la loi de garantie. (Crédit non limitatif et sans distinction d'exercice).....	16.300.000	66.300.000,00	50.000.000,00

Source chiffres : compte général 2012 ; tableau : Cour des comptes

**Tableau 26 : Choix de crédits budgétaires sous-estimés de façon permanente
exercices 2008 à 2012**

exercice	Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Sous-estimation
00 - MINISTERE D'ETAT						
Section 00.6 – Centre de Communication du Gouvernement						
2008	00.6.12.080	Bâtiments : exploitation et entretien.....	125.000	8.800,00	129.649,08	4.649,08
2009	00.6.12.080	Bâtiments : exploitation et entretien.....	138.440	2.000,00	140.412,27	1.972,27
2010	00.6.12.080	Bâtiments : exploitation et entretien.....	140.000	15.000,00	150.515,91	10.515,91
2011	00.6.12.080	Bâtiments : exploitation et entretien.....	145.120	15.000,00	149.348,52	4.228,52
2012	00.6.12.080	Bâtiments : exploitation et entretien.....	153.320	10.000,00	158.334,89	5.014,89
01 - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES						
Section 01.6 – Défense nationale						
2008	01.6.12.000	Indemnités pour services de tiers.....	165.137	8.200,00	173.335,29	8.198,29
2009	01.6.12.000	Indemnités pour services de tiers.....	168.483	2.365,00	170.846,66	2.363,66
2010	01.6.12.000	Indemnités pour services de tiers.....	170.000	2.000,00	171.990,10	1.990,10
2011	01.6.12.000	Indemnités pour services de tiers.....	175.237	16.500,00	190.091,32	14.854,32
2012	01.6.12.000	Indemnités pour services de tiers.....	182.420	50.700,00	233.116,69	50.696,69
08 - MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE						
Section 08.3 - Institut national d'Administration Publique						
2008	08.3.12.001	Formation continue et cours de perfectionnement : indemnités pour services de tiers	222.652	43.000,00	262.493,65	39.841,65
2009	08.3.12.001	Formation continue et cours de perfectionnement : indemnités pour services de tiers	242.000	38.000,00	266.140,39	24.140,39

**Tableau 26 : Choix de crédits budgétaires sous-estimés de façon permanente
exercices 2008 à 2012**

2010	08.3.12.001	Formation continue et cours de perfectionnement : indemnités pour services de tiers	242.000	85.000,00	260.224,57	18.224,57
2011	08.3.12.001	Formation continue et cours de perfectionnement : indemnités pour services de tiers	245.000	70.000,00	290.947,14	45.947,14
2012	08.3.12.001	Formation continue et cours de perfectionnement : indemnités pour services de tiers	257.437	30.000,00	275.833,74	18.396,74
		Section 08.3 - Institut national d'Administration Publique				
2008	08.3.12.080	Bâtiments : exploitation et entretien	2.784	2.000,00	3.520,97	736,97
2009	08.3.12.080	Bâtiments : exploitation et entretien	2.784	2.000,00	4.486,99	1.702,99
2010	08.3.12.080	Bâtiments : exploitation et entretien	2.784	2.000,00	4.000,27	1.216,27
2011	08.3.12.080	Bâtiments : exploitation et entretien	2.784	3.000,00	4.814,39	2.030,39
2012	08.3.12.080	Bâtiments : exploitation et entretien	4.840	14.000,00	18.493,57	13.653,57
		09 - MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE				
		Section 09.9 - Administration de la gestion de l'eau				
2008	09.9.12.012	Frais de route et de séjour à l'étranger	35.000	4.000,00	38.203,77	3.203,77
2009	09.9.12.012	Frais de route et de séjour à l'étranger	35.000	4.720,00	39.713,24	4.713,24
2010	09.9.12.012	Frais de route et de séjour à l'étranger	39.000	8.350,00	47.348,67	8.348,67
2011	09.9.12.012	Frais de route et de séjour à l'étranger	35.100	4.121,00	39.220,22	4.120,22
2012	09.9.12.012	Frais de route et de séjour à l'étranger	38.000	5.000,00	39.355,44	1.355,44
		Section 09.9 - Administration de la gestion de l'eau				
2008	09.9.12.160	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire.....	286.000	18.525,00	304.271,30	18.271,30

**Tableau 26 : Choix de crédits budgétaires sous-estimés de façon permanente
exercices 2008 à 2012**

2009	09.9.12.160	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire.....	310.000	2.325,00	312.320,30	2.320,30
2010	09.9.12.160	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire.....	315.000	1.674,00	316.673,86	1.673,86
2011	09.9.12.160	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire.....	318.997	26.326,00	345.322,60	26.325,60
2012	09.9.12.160	Acquisition et entretien de matériel de laboratoire.....	387.000	13.049,00	398.530,74	11.530,74
10 – MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE						
Section 10.1 – Centre de technologie de l'éducation						
2008	10.1.12.010	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	3.000	5.400,00	7.978,52	4.978,52
2009	10.1.12.010	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	9.000	400,00	9.366,80	366,80
2010	10.1.12.010	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	9.000	2.840,00	11.837,60	2.837,60
2011	10.1.12.010	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	9.500	3.500,00	12.929,60	3.429,60
2012	10.1.12.010	Frais de route et de séjour, frais de déménagement.....	10.000	3.170,00	13.160,10	3.160,10
16 - MINISTERE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI						
Section 16.1 - Agence pour le développement de l'emploi						
2008	16.1.12.010	Frais de route et de séjour	23.000	6.100,00	28.791,95	5.791,95
2009	16.1.12.010	Frais de route et de séjour	29.000	3.400,00	31.300,27	2.300,27
2010	16.1.12.010	Frais de route et de séjour	32.000	1.000,00	32.980,11	980,11
2011	16.1.12.010	Frais de route et de séjour	30.000	10.280,00	40.271,39	10.271,39
2012	16.1.12.010	Frais de route et de séjour	37.500	11.000,00	46.588,34	9.088,34
Section 16.3 - Ecole supérieure du travail						
2008	16.3.12.080	Bâtiments: exploitation et entretien	5.000	55,00	5.050,01	50,01
2009	16.3.12.080	Bâtiments: exploitation et entretien	5.000	195,00	5.194,06	194,06
2010	16.3.12.080	Bâtiments: exploitation et entretien	5.200	380,00	5.383,01	183,01

**Tableau 26 : Choix de crédits budgétaires sous-estimés de façon permanente
exercices 2008 à 2012**

2011	16.3.12.080	Bâtiments: exploitation et entretien	5.200	335,00	5.534,91	334,91
2012	16.3.12.080	Bâtiments: exploitation et entretien	5.600	95,00	5.693,90	93,90
17 ET 18 – MINISTERE DE LA SECURITE SOCIALE						
Section 17.2 – Contrôle médical de la sécurité sociale						
2008	17.2.12.160	Acquisition et entretien de matériel médical	6.598	7.795,00	14.392,46	7.794,46
2009	17.2.12.160	Acquisition et entretien de matériel médical	12.000	2.583,00	14.534,56	2.534,56
2010	17.2.12.160	Acquisition et entretien de matériel médical	4.120	1.343,00	5.306,92	1.186,92
2011	17.2.12.160	Acquisition et entretien de matériel médical	4.120	225,00	4.226,22	106,22
2012	17.2.12.160	Acquisition et entretien de matériel médical	4.120	1.650,00	5.744,36	1.624,36

(*) Arrêté grand-ducal du 27 juillet 2009 portant constitution des Ministères.

Source chiffres : comptes généraux 2007 à 2012 ; tableau : Cour des comptes

**Tableau 27 : Choix de crédits budgétaires surestimés de façon permanente
exercices 2008 à 2012**

Exercice	Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Sur-estimation
00 - MINISTERE D'ETAT						
Section 00.4 – Gouvernement						
2008	00.4.12.375	Développement d'initiatives de collaboration dans le cadre de la Grande Région : dépenses diverses	55.000	-12.000,00	38.033,93	16.966,07
2009	00.4.12.375	Développement d'initiatives de collaboration dans le cadre de la Grande Région : dépenses diverses	45.000	-2.510,00	30.000,00	15.000,00
2010	00.4.12.375	Développement d'initiatives de collaboration dans le cadre de la Grande Région : dépenses diverses	40.000	-7.605,00	30.0000	10.000,00
2011	00.4.12.375	Développement d'initiatives de collaboration dans le cadre de la Grande Région : dépenses diverses	36.000	-2.500,00	33.500,00	2.500,00
2012	00.4.12.375	Développement d'initiatives de collaboration dans le cadre de la Grande Région : dépenses diverses	32.000	-2.000,00	30.000,00	2.000,00
Section 00.6 – Centre de Communication du Gouvernement						
2008	00.6.12.125	Frais d'experts et d'études en matière informatique	45.000	-11.300,00	0,00	45.000,00
2009	00.6.12.125	Frais d'experts et d'études en matière informatique	254.000	-241.000,00	6.468,75	247.531,25
2010	00.6.12.125	Frais d'experts et d'études en matière informatique	400.000	-135.000,00	8.583,60	391.416,40
2011	00.6.12.125	Frais d'experts et d'études en matière informatique	222.000	-16.000,00	79.315,20	142.684,80
2012	00.6.12.125	Frais d'experts et d'études en matière informatique	200.000	-23.900,00	38.695,75	161.304,25
01 - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE L'IMMIGRATION						
Section 01.0 –Dépenses générales						
2008	01.0.12.350	Frais de fonctionnement des consulats honoraires luxembourgeois à l'étranger	48.000	-8.400,00	38.841,83	9.158,17
2009	01.0.12.350	Frais de fonctionnement des consulats honoraires luxembourgeois à l'étranger	48.000	-5.000,00	32.340,70	15.659,30

**Tableau 27 : Choix de crédits budgétaires surestimés de façon permanente
exercices 2008 à 2012**

Exercice	Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Sur-estimation
		01 - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES (*)				
		Section 01. Dépenses générales				
2010	01.0.12.350	Frais de fonctionnement des consulats honoraires luxembourgeois à l'étranger	48.000	-3.500,00	32.805,24	15.194,75
2011	01.0.12.350	Frais de fonctionnement des consulats honoraires luxembourgeois à l'étranger	43.200	-1.750,00	41.441,7	1.758,30
2012	01.0.12.350	Frais de fonctionnement des consulats honoraires luxembourgeois à l'étranger	42.000	-4.800,00	36.886,51	5.113,49
		01 - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE L'IMMIGRATION				
		Section 01.1 – Relations internationales.- Missions luxembourgeoises à l'étranger				
2008	01.1.12.250	Frais de formation, de bureau, de télécommunications, d'informatique et de banque, frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles, frais de transport du courrier diplomatique et de transport de vin luxembourgeois, taxes et impôts	1.092.000	-58.800,00	1.004.936,94	87.063,06
2009	01.1.12.250	Frais de formation, de bureau, de télécommunications, d'informatique et de banque, frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles, frais de transport du courrier diplomatique et de transport de vin luxembourgeois, taxes et impôts	1.238.330	-50.000,00	1.177.785,23	60.544,77

**Tableau 27 : Choix de crédits budgétaires surestimés de façon permanente
exercices 2008 à 2012**

Exercice	Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Sur-estimation
		01 - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES (*)				
		Section 01.1 – Relations internationales.- Missions luxembourgeoises à l'étranger				
2010	01.1.12.250	Frais de formation, de bureau, de télécommunications, d'informatique et de banque, frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles, frais de transport du courrier diplomatique et de transport de vin luxembourgeois, taxes et impôts.....	1.225.000	-41.500,00	1.103.991,89	121.008,11
2011	01.1.12.250	Frais de formation, de bureau, de télécommunications, d'informatique et de banque, frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles, frais de transport du courrier diplomatique et de transport de vin luxembourgeois, taxes et impôts.....	1.161.602	-92.000,00	1.059.642,17	101.959,83
2012	01.1.12.250	Frais de formation, de bureau, de télécommunications, d'informatique et de banque, frais d'assurances autres que responsabilité civile automobile et assurances liées à l'exploitation des immeubles, frais de transport du courrier diplomatique et de transport de vin luxembourgeois, taxes et impôts.....	1.170.000	-15.000,00	1.140.177,14	29.822,86
		01 - MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES (*)				
		Section 01.6 – Défense nationale				
2008	01.6.12.302	Frais en relation avec le "Partenariat pour la paix" et la coopération militaire: dépenses diverses	95.000	-8.200,00	59.595,92	35.404,08
2009	01.6.12.302	Frais en relation avec le "Partenariat pour la paix" et la coopération militaire: dépenses diverses	67.731	-25.000,00	23.733,52	43.997,48
2010	01.6.12.302	Frais en relation avec le "Partenariat pour la paix" et la coopération militaire: dépenses diverses	61.000	-30.000,00	24.905,72	36.094,28
2011	01.6.12.302	Frais en relation avec le "Partenariat pour la paix" et la coopération militaire: dépenses diverses	41.000	-41.000,00	0,00	41.000,00

**Tableau 27 : Choix de crédits budgétaires surestimés de façon permanente
exercices 2008 à 2012**

Exercice	Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Sur-estimation
2012	01.6.12.302	Frais en relation avec le "Partenariat pour la paix" et la coopération militaire: dépenses diverses	22.500	-21.800,00	603,75	21.896,25
		08 - MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE				
		Section 08.0 - Fonction publique et réforme administrative.- Dépenses diverses				
2008	08.0.12.012	Frais de route et de séjour à l'étran- ger.....	150.000	-20.000,00	117.263,60	32.736,40
2009	08.0.12.012	Frais de route et de séjour à l'étran- ger.....	140.000	-10.200,00	81.127,70	58.872,30
2010	08.0.12.012	Frais de route et de séjour à l'étran- ger.....	125.000	-30.000,00	64.793,83	60.206,17
2011	08.0.12.012	Frais de route et de séjour à l'étran- ger.....	112.500	-3.000,00	58.573,84	53.926,16
2012	08.0.12.012	Frais de route et de séjour à l'étran- ger.....	167.000	-34.000,00	65.100,92	101.899,08
		Section 08.3 - Institut national d'Administration Publique				
2008	08.3.11.130	Direction de l'institut de formation générale des stagiaires : indemnités pour services extraordinaires	133.000	-21.000,00	98.776,35	34.223,65
2009	08.3.11.130	Direction de l'institut de formation générale des stagiaires : indemnités pour services extraordinaires	157.481	-29.000,00	120.168,16	37.312,84
2010	08.3.11.130	Direction de l'institut de formation générale des stagiaires : indemnités pour services extraordinaires	168.351	-46.000,00	108.752,54	59.598,46
2011	08.3.11.130	Direction de l'institut de formation générale des stagiaires : indemnités pour services extraordinaires	168.351	-40.000,00	114.409,64	53.941,36
2012	08.3.11.130	Direction de l'institut de formation générale des stagiaires : indemnités pour services extraordinaires	168.351	-30.000,00	126.121,73	42.229,27

**Tableau 27 : Choix de crédits budgétaires surestimés de façon permanente
exercices 2008 à 2012**

Exercice	Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Sur-estimation
08 - MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA REFORME ADMINISTRATIVE						
Section 08.3 - Institut national d'Administration Publique						
2008	08.3.11.131	Formation continue et cours de perfectionnement : indemnités pour services extraordinaires	170.000	-51.000,00	108.728,94	61.271,06
2009	08.3.11.131	Formation continue et cours de perfectionnement : indemnités pour services extraordinaires	157.966	-30.100,00	113.426,66	44.539,34
2010	08.3.11.131	Formation continue et cours de perfectionnement : indemnités pour services extraordinaires	157.966	-45.000,00	90.161,23	67.804,77
2011	08.3.11.131	Formation continue et cours de perfectionnement : indemnités pour services extraordinaires	113.000	+10.000,00	103.019,24	19.980,76
2012	08.3.11.131	Formation continue et cours de perfectionnement : indemnités pour services extraordinaires	100.034	+25.000,00	103.078,82	21.958,18
09 - MINISTERE DE L'INTERIEUR ET A LA GRANDE REGION						
Section 09.6 – Administration des services de secours						
2008	09.6.12.120	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice).....	95.000	-31.138,00	41.858,65	53.141,35
2009	09.6.12.120	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice).....	95.000	-14.500,00	76.713,00	18.287,00
2010	09.6.12.120	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice).....	200.000	-70.449,00	127.925,00	72.075,00
2011	09.6.12.120	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice).....	136.000	-46.831,00	89.168,08	46.831,92
2012	09.6.12.120	Frais d'experts et d'études. (Sans distinction d'exercice).....	106.000	-36.711,00	69.221,72	36.778,28

**Tableau 27 : Choix de crédits budgétaires surestimés de façon permanente
exercices 2008 à 2012**

Exercice	Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Sur-estimation
09 - MINISTERE DE L'INTERIEUR ET A LA GRANDE REGION						
Section 09.6 – Administration des services de secours						
2008	09.6.12.180	Acquisition de matériel didactique.....	29.758	-2.086,00	26.823,18	2.934,82
2009	09.6.12.180	Acquisition de matériel didactique.....	26.409	-10.800,00	15.415,06	10.993,94
2010	09.6.12.180	Acquisition de matériel didactique.....	40.000	-7.970,00	31.679,67	8.320,33
2011	09.6.12.180	Acquisition de matériel didactique.....	40.125	-4.883,00	34.506,14	5.618,86
2012	09.6.12.180	Acquisition de matériel didactique.....	50.000	-5.500,00	43.825,16	6.174,84
10 ET 11 - MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE						
Section 10.0 – Dépenses générales						
2008	10.0.12.126	Frais d'experts et d'études en matière statistique. (Sans distinction d'exercice)	110.000	-90.000,00	19.464,90	90.535,10
2009	10.0.12.126	Frais d'experts et d'études en matière statistique. (Sans distinction d'exercice)	115.000	-14.200,00	0,00	115.000,00
2010	10.0.12.126	Frais d'experts et d'études en matière statistique. (Sans distinction d'exercice)	30.000	-7.500,00	22.356,00	7.644,00
2011	10.0.12.126	Frais d'experts et d'études en matière statistique. (Sans distinction d'exercice)	12.800	-9.673,00	0,00	12.800,00
2012	10.0.12.126	Frais d'experts et d'études en matière statistique. (Sans distinction d'exercice)	9.000	-8.905,00	0,00	9.000,00
Section 11.3 – Service de la formation professionnelle						
2008	11.3.41.002	Participation de l'Etat aux rémunérations des conseillers à l'apprentissage dans les entreprises ainsi qu'à celles des personnes chargées du secrétariat	744.479	-38.100,00	686.331,40	58.147,60

**Tableau 27 : Choix de crédits budgétaires surestimés de façon permanente
exercices 2008 à 2012**

Exercice	Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Sur-estimation
2009	11.3.41.002	Participation de l'Etat aux rémunérations des conseillers à l'apprentissage dans les entreprises ainsi qu'à celles des personnes chargées du secrétariat	773.473	-21.450,00	723.278,98	50.194,02
2010	11.3.41.002	Participation de l'Etat aux rémunérations des conseillers à l'apprentissage dans les entreprises ainsi qu'à celles des personnes chargées du secrétariat	823.179	-89.719,00	733.459,35	89.719,65
2011	11.3.41.002	Participation de l'Etat aux rémunérations des conseillers à l'apprentissage dans les entreprises ainsi qu'à celles des personnes chargées du secrétariat	818.316	-46.988,00	765.535,44	52.780,56
2012	11.3.41.002	Participation de l'Etat aux rémunérations des conseillers à l'apprentissage dans les entreprises ainsi qu'à celles des personnes chargées du secrétariat	874.815	-117,00	820.852,75	53.962,25
12 ET 13- MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE L'INTEGRATION						
Section 12.8 – Centres socio-éducatifs de l'Etat						
2008	12.8.11.130	Indemnités pour services extraordinaires	22.820	-3.000,00	18.860,01	3.959,99
2009	12.8.11.130	Indemnités pour services extraordinaires	22.618	-3.000,00	17.731,50	4.885,50
2010	12.8.11.130	Indemnités pour services extraordinaires	22.696	-4.500,00	18.196,00	4.500,00
2011	12.8.11.130	Indemnités pour services extraordinaires	22.973	-4.400,00	18.183,02	4.789,98
2012	12.8.11.130	Indemnités pour services extraordinaires	23.566	-4.000,00	18.485,11	5.080,89
12 ET 13 - MINISTERE DE LA FAMILLE ET DE L'INTEGRATION						
Section 12.8 – Centres socio-éducatifs de l'Etat						
2008	12.8.11.131	Institut d'enseignement socio-éducatif : indemnités pour services extraordinaires	1.000	-1.000,00	0,00	1.000,00

**Tableau 27 : Choix de crédits budgétaires surestimés de façon permanente
exercices 2008 à 2012**

Exercice	Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Sur-estimation
2009	12.8.11.131	Institut d'enseignement socio-éducatif : indemnités pour services extraordinaires	1.000	-1.000,00	0,00	1.000,00
2010	12.8.11.131	Institut d'enseignement socio-éducatif : indemnités pour services extraordinaires	1.000	-1.000,00	0,00	1.000,00
2011	12.8.11.131	Institut d'enseignement socio-éducatif : indemnités pour services extraordinaires	1.000	-1.000,00	0,00	1.000,00
2012	12.8.11.131	Institut d'enseignement socio-éducatif : indemnités pour services extraordinaires	1.000	-1.000,00	0,00	1.000,00
14- MINISTERE DE LA SANTE						
Section 14.1 - Direction de la santé						
2008	14.1.12.306	Frais d'organisation et d'évaluation de programmes de dépistage du cancer. (Sans distinction d'exercice)	208.300	-5.500,00	170.890,04	37.409,96
2009	14.1.12.306	Frais d'organisation et d'évaluation de programmes de dépistage du cancer. (Sans distinction d'exercice)	343.000	-150.000,00	188.731,56	154.268,44
2010	14.1.12.306	Frais d'organisation et d'évaluation de programmes de dépistage du cancer. (Sans distinction d'exercice)	420.622	-3.300,00	288.512,86	132.109,14
2011	14.1.12.306	Frais d'organisation et d'évaluation de programmes de dépistage du cancer. (Sans distinction d'exercice)	289.862	-48.300,00	218.476,98	71.385,02
2012	14.1.12.306	Frais d'organisation et d'évaluation de programmes de dépistage du cancer. (Sans distinction d'exercice)	291.518	-70.500,00	189.150,14	102.367,86
14- MINISTERE DE LA SANTE						
Section 14.2 – Laboratoire national de santé						
2008	14.2.12.160	Acquisition de réactifs, verrerie, isotopes, vaccins, sérums et matériels divers de laboratoire.....	2.350.000	-19.128,00	2.298.116,86	51.883,14
2009	14.2.12.160	Acquisition de réactifs, verrerie, isotopes, vaccins, sérums et matériels divers de laboratoire.....	2.500.000	-148.932,71	2.276.859,81	223.140,19

**Tableau 27 : Choix de crédits budgétaires surestimés de façon permanente
exercices 2008 à 2012**

Exercice	Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Sur-estimation
2010	14.2.12.160	Acquisition de réactifs, verrerie, isotopes, vaccins, sérums et matériels divers de laboratoire.....	2.370.000	-146.203,53	2.182.392,14	187.607,86
2011	14.2.12.160	Acquisition de réactifs, verrerie, isotopes, vaccins, sérums et matériels divers de laboratoire.....	2.370.000	-30.000,00	2.339.805,38	30.194,62
2012	14.2.12.160	Acquisition de réactifs, verrerie, isotopes, vaccins, sérums et matériels divers de laboratoire.....	2.370.000	-22.443,00	2.306.521,51	63.478,49
15 - MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT Section 15.2 - Administration des eaux et forêts						
2008	15.2.11.130	Indemnités pour services extraordinaires.....	808.500	-99.500,00	613.871,08	194.628,92
2009	15.2.11.130	Indemnités pour services extraordinaires.....	755.000	-6.600,00	596.509,53	158.490,47
20 - MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DES INFRASTRUCTURES (*) Section 20.4 - Administration de la nature et des forêts						
2010	20.4.11.130	Indemnités pour services extraordinaires.....	765.000	-93.400,00	619.777,85	145.222,15
2011	20.4.11.130	Indemnités pour services extraordinaires.....	689.500	-22.000,00	664.219,22	25.280,78
2012	20.4.11.130	Indemnités pour services extraordinaires.....	622.500	-25.000,00	560.968,29	61.531,71
17 ET 18 – MINISTERE DE LA SECURITE SOCIALE Section 17.2 – Contrôle médical de la sécurité sociale						
2008	17.2.11.130	Indemnités pour services extraordinaires	417	-417,00	0,00	417,00
2009	17.2.11.130	Indemnités pour services extraordinaires	417	-417,00	0,00	417,00
2010	17.2.11.130	Indemnités pour services extraordinaires	521	-521,00	0,00	521,00

**Tableau 27 : Choix de crédits budgétaires surestimés de façon permanente
exercices 2008 à 2012**

Exercice	Article	Libellé	Crédit voté	Transfert	Liquidé	Sur-estimation
2011	17.2.11.130	Indemnités pour services extraordinaires	521	-521,00	0,00	521,00
2012	17.2.11.130	Indemnités pour services extraordinaires	521	-521,00	0,00	521,00
		Section 17.2 – Contrôle médical de la sécurité sociale				
2008	17.2.12.000	Indemnités pour services de tiers	476	-476,00	0,00	476,00
2009	17.2.12.000	Indemnités pour services de tiers	476	-476,00	0,00	476,00
2010	17.2.12.000	Indemnités pour services de tiers	595	-595,00	0,00	595,00
2011	17.2.12.000	Indemnités pour services de tiers	595	-595,00	0,00	595,00
2012	17.2.12.000	Indemnités pour services de tiers	595	-595,00	0,00	595,00

(*) Arrêté grand-ducal du 27 juillet 2009 portant constitution des Ministères.

Source chiffres : comptes généraux 2008 à 2012 ; tableau : Cour des comptes

II. LES REPONSES DU GOUVERNEMENT

Prise de position du ministère d'Etat

Luxembourg, le 3 octobre 2013

Le Rapport général de la Cour des comptes sur le projet de loi portant règlement du compte général de l'Etat de l'exercice 2012 ne soulève pas d'observation particulière de la part du Ministère d'Etat.

Prise de position du ministère de la Fonction publique et de la Réforme administrative

Luxembourg, le 3 octobre 2013

En ce qui concerne le contrôle intensifié des rémunérations des agents de l'Etat, traité au chapitre 2, la Cour des comptes avait envoyé ses demandes par plusieurs lots de lettres à l'Administration du personnel de l'Etat entre début mai et fin août 2013. Les réponses de l'Administration du personnel de l'Etat avaient été transmises par voie hiérarchique à la Cour des comptes.

Pour les «Dossiers incomplets», il y a lieu de rappeler que la fourniture des documents à la Cour des comptes est normalement de la responsabilité des différents départements ministériels, administrations et services de l'Etat, et non pas de l'Administration du personnel de l'Etat.

Concernant les « Constatations » encore en suspens, il y a lieu de signaler que l'Administration du personnel de l'Etat continue leur traitement pour clarifier la situation d'abord et pour prendre position ensuite. Pour un grand nombre des constatations faites par la Cour des comptes, l'Administration du personnel de l'Etat reste d'avis qu'elle a traité les dossiers concernés d'une manière correcte et qu'il ne s'agit donc pas d'erreurs.



Cour des comptes
Grand-Duché de Luxembourg

2, avenue Monterey
Téléphone : (+352) 474456-1

L-2163 Luxembourg
Fax : (+352) 472186



cour-des-comptes@cc.etat.lu